Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Janvier 2020

Plan Climat Air Energie Territorial

Plan d'actions

Ouest Lyonnais

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Rédaction : Estelle DUBOIS – Gilles GRANDVAL

Photo de couverture : © Mosaïque Environnement 2018

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 13 12 2653

Sommaire

Glossaire **2**

Chapitre I. Construction du plan d'actions **3**

I.A. Méthodologie de construction du plan d'actions **5**

I.A.1. Les ateliers de travail 5

I.A.2. Les documents pris en compte 5

I.B. Objectifs et priorités du plan d'actions 2020-2026 ..... **6**

I.B.1. Objectifs du plan d'actions 6

I.B.2. Le gain attendu des actions 7

I.B.3. Priorisation des actions 11

I.C. Préconisation de l'évaluation environnementale **12**

I.C.1. Synthèse des recommandations sur le plan d'actions 12

I.C.2. Préconisations globales 16

Chapitre II. Le plan d'actions **17**

II.A. Le budget du plan d'actions 2020-2026 ..... **19**

II.B. Le calendrier du plan d'actions **25**

II.C. Les fiches actions **28**

GLOSSAIRE

ALTE 69	Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ASLGF	Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
CEE	Certificat d'Economie d'Energie
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
EIE	Espace Info Energie
ENR	Energie Renouvelable
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
MAEC	Mesure Agro-environnementale et Climatique
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
PAC	Pompe à Chaleur
PAEC	Projet Agro-environnemental et Climatique
PAT	Plan d'Approvisionnement Territorial
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PTRE	Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique
SPPEH	Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat

Chapitre I.
Construction du plan d'actions

1

I.A. METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS

I.A.1. Les ateliers de travail

Le plan d'actions du PCAET a été élaboré sur la base d'ateliers de travail, regroupant un large panel d'acteurs du territoire (liste disponible en annexe). Ces ateliers ont traité de 5 grandes thématiques : les bâtiments, la mobilité, l'adaptation au changement climatique, les puits de carbone et les énergies renouvelables, permettant ainsi d'aborder tous les champs du PCAET et les questions spécifiques au territoire. Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

Ainsi, le plan d'actions du PCAET est un document co-construit et concerté avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire.

Les 5 ateliers de travail étaient les suivants :

- Bâtiments, éclairage public : comment réduire la facture énergétique ? (4 septembre 2019)
- Changement climatique : comment s'adapter aux conséquences du changement climatique ? (6 septembre 2019)
- Rôle des puits de carbone des espaces naturels et agricoles : quelles potentialités ? (10 septembre 2019)
- Comment concilier besoins de transport et faible empreinte carbone ? (12 septembre 2019)
- Energies renouvelables : quel développement sur le territoire ? (16 septembre 2019)

I.A.2. Les documents pris en compte

Le plan d'actions se base également sur un ensemble de documents, dont certains sont obligatoirement à prendre en compte.

Il se base tout d'abord sur le plan d'actions de ladémarche TEPOS, initiée par le SOL, afin d'identifier les actions déjà engagées sur ces thématiques et les possibilités de leur poursuite ou de leur développement. Ainsi, plusieurs d'entre elles ont été reprises ou développées dans le plan d'actions du PCAET. Il s'agit en effet d'une continuité logique de mise en œuvre de la démarche globale énergie climat du territoire.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Métropole de Lyon a également été pris en compte dans le plan d'actions. En effet, 12 communes de l'Est du territoire sont incluses dans ce périmètre.

La concordance avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Grand Lyon a également été vérifiée. En effet, 6 communes de l'Ouest Lyonnais, adhérentes au SYTRAL, font parties de ce PDU.

I.B. OBJECTIFS ET PRIORITES DU PLAN D'ACTIONS 2020-2026

I.B.1. Objectifs du plan d'actions

Le plan d'actions 2020-2026 du PCAET doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs à horizon 2050. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d'actions de plus long terme. Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, un premier PCET et la démarche TEPOS avaient permis d'engager un certain nombre d'actions.

Le nouveau plan d'actions contribue donc à la poursuite et au développement de ces actions, mais également d'actions contenues dans d'autres documents ou intégrées à d'autres démarches qui ont un impact sur les sujets du PCAET.

Ce plan d'actions n'a donc pas vocation à mettre en place l'ensemble des mesures permettant d'atteindre les objectifs 2050, mais bien d'initier et poursuivre les démarches et d'engager les actions nécessaires pour la mise en œuvre par la suite d'actions plus opérationnelles. Ce plan d'actions sera donc suivi par d'autres.

Ainsi, ce plan climat ne traite pas des questions de fret. Il aborde également de manière assez brève la question de la production d'énergie sous forme d'hydrogène, bien que fixant tout de même un objectif sur le sujet. Enfin, l'éolien n'est abordé que sous l'angle du projet en cours sur la communauté de communes du Pays Mornantais.

- Fret : ce sujet est hors de compétences du SOL et des EPCI car il répond aujourd'hui à des démarches et réglementations nationales. Des actions sur la consommation locale sont inscrites dans ce plan d'actions permettant de répondre en partie aux enjeux de déplacements liés aux marchandises. Des actions plus poussées seront réfléchies dans le cadre du prochain plan d'actions, en fonction des évolutions réglementaires et des moyens d'actions.
- Eolien : à l'heure actuelle, les potentiels pour le développement du grand éolien sont assez restreints, et seul le projet de la COPAMO est suffisamment engagé sur le territoire. Il est donc le seul projet éolien visé dans ce plan d'actions, ce qui n'exclue pas d'autres projets à l'avenir. La priorité a ici été donnée à d'autres gisements d'ENR, plus accessibles et plus importants.
- Hydrogène : la production d'hydrogène étant encore à un stade expérimental et des projets de production de BioGNV étant plus avancés sur le territoire, il n'en a pas été fait une priorité. Toutefois, la région Auvergne – Rhône - Alpes étant porteuse d'une ambition forte sur ce sujet, il a été inscrit dans ce premier plan d'action la nécessité d'identifier des besoins potentiels et des opportunités, afin de garder cette possibilité ouverte.

Enfin, les fiches actions n'ont pas nécessairement toutes le même niveau de détail ou d'objectif. En effet, certaines actions sont déjà partiellement engagées ou prévues et ont donc déjà fait l'objet d'une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement les différentes phases ou encore d'identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche, d'autres actions n'ont pas encore fait l'objet d'une telle réflexion et seront par conséquent affinée au fil de l'eau.

Le plan d'actions n'est donc pas un document figé. Il pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront. D'ailleurs, le plan d'actions devra faire l'objet d'un bilan intermédiaire à 3 ans, ce qui permettra de conforter certaines actions, d'en faire évoluer d'autres.

I.B.2. Le gain attendu des actions

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains Energie et Carbone ont été estimés. Ainsi, une action mise en œuvre dans sa globalité peut permettre l'atteinte d'un objectif Energie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain Carbone. Certaines actions peuvent également avoir un gain Carbone direct (par exemple pour la mobilité électrique, ou le stockage de carbone).

Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'OREGES pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si un outil de suivi du PCAET est mis en place, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. A ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influer les données (augmentation de la population, nouvelles activités, etc.).

Une première comparaison avec la stratégie « linéaire » (objectif 2050 simplement étiré entre 2015 et 2050) a permis d'identifier l'écart entre les gains estimés par le plan d'actions en 2026 et les gains attendus en 2026 par la stratégie. Celle-ci a donc été ajustée sur cette base-ci, afin d'influer la tendance de la courbe, sans pour autant changer l'objectif à 2050. Cela a donc permis de prendre en compte l'inertie liée à ce premier plan d'action (inévitable) et les différentes échéances prévues au calendrier.

Première comparaison gains – objectifs (avant reprise de la stratégie)			
	Attendu - stratégie	Gains - actions	Atteinte de l'objectif
économies d'énergie	361,23	211,47	59%
réduction des GES	96,58	78,06	81%
production d'ENR	165,42	140,80	85%
séquestration de CO2e	121,22	113,05	93%

La stratégie ayant été ajustée sur l'horizon 2026, les gains estimés des actions permettent désormais de couvrir les gains attendus par la stratégie.

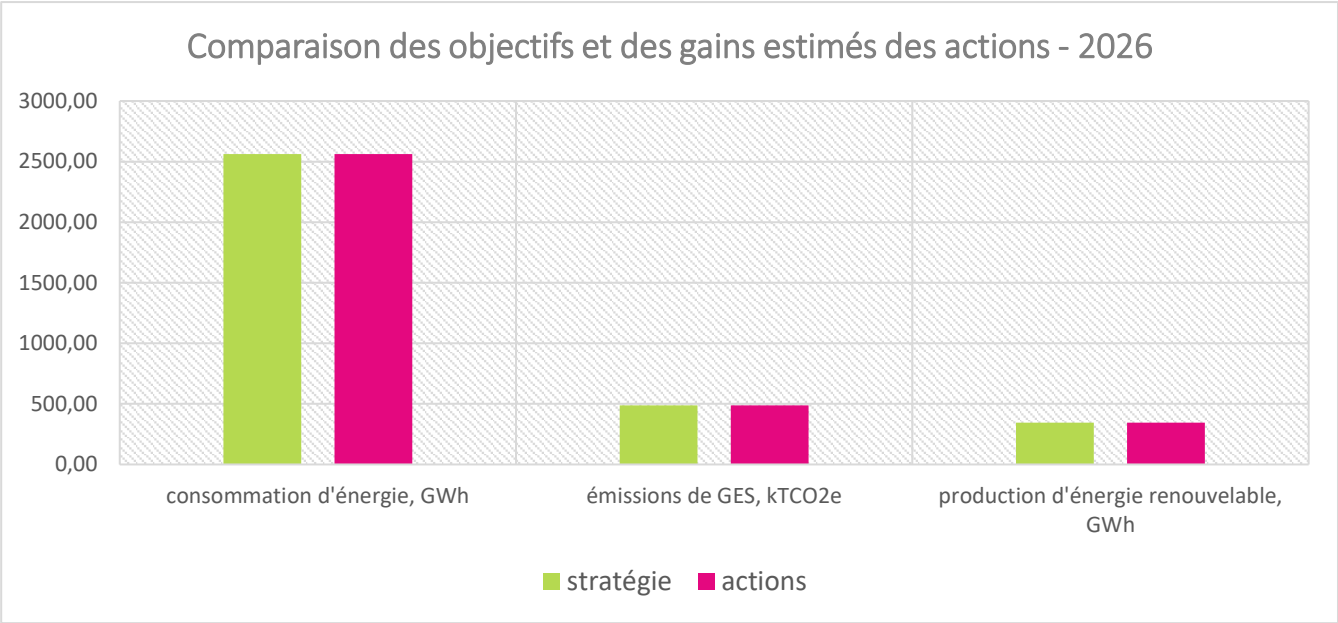

a Les gains en matière d'économie d'énergie

Le plan d'actions 2020 – 2026 doit permettre d'atteindre un gain de 211 GWh économisés, soit une consommation d'énergie de 2561 GWh, en 2026 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les secteurs résidentiel, tertiaire et routiers, le plan d'actions n'engageant pas d'actions de réduction des consommations sur les autres secteurs où celles-ci ne sont pas chiffrables.

	2015	Gains GWh
Résidentiel	983,69	97,03
Tertiaire	467,94	41,67
Transport routier	1086,97	72,78

Les actions apportant le gain le plus important sont :

- MOB_voiture : 41 GWh pour environ 18 800 déplacements par jour en covoiturage
- BAT_réno_log : 84 GWh pour environ 1 000 logements rénovés par an

b Les gains en matière de production d'énergie renouvelable

Le plan d'actions 2020-2026 doit permettre d'atteindre un gain de 140 GWh d'ENR produits, soit une production totale de 345 GWh en 2026 (à population constante)

Les gains de ce plan d'actions portent essentiellement sur le photovoltaïque, le solaire thermique et le biogaz. Les autres énergies seront développées dans d'autres plans d'actions.

	2015	Gains GWh
Eolien	0,00	0,00
Photovoltaïque	7,24	57,60
Hydraulique	0,00	0,00
Bois	156,73	8,06
Géothermie	36,60	2,00
Solaire thermique	3,89	42,14
Biogaz	0,00	31,00

Les actions apportant les gains les plus importants sont :

- ENR_PV : 57.6 GWh pour près de 400 000 m² de panneaux à installer
- ENR_autres chaleurs : 42 GWh pour 38 500 m² de panneaux solaires thermiques à installer

c Les gains en matière de réduction des émissions de GES

Le plan d'actions 2020-2026 doit permettre d'atteindre un gain de 78 ktCO2e économisées, soit des émissions totales de 488 ktCO2e en 2026 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les mêmes secteurs que pour les économies d'énergie, mais la production d'ENR et des actions sur le volet non énergétique de l'agriculture permettent également de générer une réduction des émissions de GES.

	Gains ktCO2e
Résidentiel	23,38
Tertiaire	5,96
Transport routier	29,42
Agriculture non énergétique	2,50
Photovoltaïque	6,24
Bois	1,29
Géothermie	0,34
Solaire thermique	3,65
Biogaz	5,27

d Les gains en matière de séquestration carbone

Le plan d'actions 2020-2026 doit permettre d'atteindre un gain de 6.38 kTCO2e séquestrées (prairies et cultures), soit une séquestration annuelle de 113 kTCO2e en 2026.

	2015	Séquestration en 2026, kTCO2e
Forêt	82,89	82,89
Prairies	17,12	25,11
Cultures	1,66	
Produits biosourcés	3,02	3,07
Zones humides	1,98	1,98

I.B.3. Priorisation des actions

Des priorités ont été données sur certaines thématiques dans le plan d'actions, en fonction de leur facilité de mise en œuvre, du niveau d'engagement de la démarche et de l'importance du gisement (production d'énergie, économies, efficacité des mesures, etc.).

Fiche action		Priorité
ANIM_sensibilisation	Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux climat-air-énergie	-
ANIM_suivi	Animation et suivi du PCAET	-
MOB_voiture	Réduire l'usage de la voiture	1
MOB_actives	Développer et encourager les mobilités actives	1
MOB_emploi	Proposer des alternatives pour les déplacements liés à l'emploi	2
MOB_scolaires	Proposer des alternatives pour les transports scolaires	3
MOB_décarbonées	Développer les mobilités bas carbone	3
MOB_lobby	Réaliser des études et engager des dialogues pour développer les transports en commun	3
BAT_réno_log	Encourager la rénovation énergétique des logements	1
BAT_coll_tertiaire	Agir sur les bâtiments publics et tertiaires privés	2
BAT_acteurs	Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation	3
ADAPT_foret	Poursuivre les actions de structuration de la filière forestière	1
ADAPT_eau	Améliorer la gestion de la ressource en eau	1
ADAPT_agri	Développer la résilience de l'agriculture	2
ADAPT_urbain	Préserver le cadre de vie	2
ADAPT_ZH	Restaurer et préserver les zones humides	3
ADAPT_conso	Encourager la consommation locale dans l'alimentation	3
ADAPT_déchets	Réduire et valoriser les ordures ménagères	3
ENR_bois	Développer l'usage du bois de chauffage	1
ENR_PV	Valoriser les potentiels en photovoltaïque	1
ENR_méthanisation	Accompagner le développement de la méthanisation	2
ENR_autres_chaleurs	Encourager la mise en place d'autres modes de production de chaleur	3
ENR_éolien	Développer les production éoliennes (secteur COPAMO)	3
AIR_PPA	Améliorer la qualité de l'air sur le territoire	1

Les actions suivantes ont été identifiées comme des actions phares du PCAET, en raison de l'engagement avancé des démarches ou des gisements qu'ils représentent :

- Développer et encourager les mobilités actives
- Encourager la rénovation énergétique des logements
- Valoriser les potentiels en photovoltaïque
- Développer la résilience de l'agriculture
- Améliorer la gestion de l'eau

I.C. PRECONISATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale du plan d'actions a permis, dans une démarche itérative, d'intégrer au fil de la construction des actions, de prendre en compte les différentes préconisations afin de limiter l'impact du PCAET sur les thématiques de l'environnement.

Certaines préconisations ont été prises en compte directement dans la rédaction de l'action et d'autres apparaissent sous forme de préconisation plus spécifique et différenciée dans la fiche action (case « Recommandations transversales sur l'environnement »).

I.C.1. Synthèse des recommandations sur le plan d'actions

a Les impacts sur le paysage

La construction d'installation de panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques, la structuration d'une filière bois-énergie, l'orientation des pratiques agricoles vers le local et les circuits-courts ainsi que la végétalisation urbaine peuvent avoir des conséquences directes sur le patrimoine paysager, dont il conviendra de tenir compte dans la mise en œuvre grâce à des mesures préventives :

- Mettre en place d'un guide pour l'installation du photovoltaïque sur le bâti ancien ;
- Définir dans les documents d'urbanisme de règles différenciées d'implantation suivant les secteurs ;
- Repérer des sites paysagers et patrimoniaux sensibles aux projets photovoltaïques ;
- Apporter un soin particulier à l'acception sociale des projets ;
- Élaborer des fiches actions de plan de paysage pour la transition énergétique ;
- Porter une attention particulière aux types de filières agricoles et à leur insertion dans le paysage ;
- Favoriser l'intégration des projets d'aménagement par un traitement végétalisé soigné privilégiant des essences locales, économes en eau, non allergisantes pour les plantations.

b Patrimoine bâti

La rénovation urbaine et l'aménagement de nouvelles zones construites peuvent impacter la qualité du patrimoine architectural et urbain. Il conviendra de :

- Intégrer le critère paysager dans les projets de rénovation ;
- Sensibiliser les propriétaires, les agents, les professionnels et mobiliser des guides existants ou création d'un guide ad hoc.

c Ressource en eau

La ressource en eau peut être fortement consommée et dégradée par les pratiques agricoles, l'aménagement urbain ou encore le recours à la géothermie. Afin de réduire les pressions quantitatives sur les ressources, la mise en œuvre du plan d'action devra s'accompagner de démarches visant à :

- Prévenir la raréfaction de la ressource en eau : limiter la sollicitation des ressources en eau, éviter les gaspillages, améliorer la performance des réseaux et limiter les fuites ;
- Concilier enjeux quantitatifs de recharge des nappes et sensibilité des nappes aux pollutions en cas d'infiltration ;

- Développer les pratiques de conservation des sols qui, par la couverture (introduction de couverts végétaux ou allongement des rotations) permettent une évaporation réduite du sol donc une meilleure disponibilité de l'eau pour les cultures ;
- Conforter les mesures en faveur des économies d'eau :
  - Chasser les fuites sur les réseaux ;
  - Réaliser un état des lieux des pratiques d'économie d'eau au sein des collectivités et mettre en place des mesures lorsque le besoin est identifié (récupération des eaux sur les bâtiments publics, arrosage urbain, etc.) ;
  - Inciter à la récupération des eaux de pluie pour favoriser les économies d'eau ;
  - Sensibiliser, informer et créer des groupes d'achats pour des cuves de récupération des eaux pluviales ;
  - Installer des cuves de récupération sur les bâtiments publics ;
  - Réfléchir à l'utilisation des eaux récupérées : toilettes, arrosage des espaces verts, etc. ;
  - Prévoir des recommandations à donner aux constructeurs, ainsi qu'aux gestionnaires des routes pour la récupération des eaux ;
  - Étudier la création de zones tampons pour la récupération des eaux pluviales à des fins agricoles ;
  - Favoriser une gestion alternative des eaux pluviales (noues paysagères, favoriser l'infiltration à la parcelle, etc.) ;
- D'un point de vue qualitatif, on s'attachera à :
  - Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs sur la pollution de la ressource en eau et les rejets agricoles ;
  - Sécuriser l'alimentation en eau potable en améliorant la protection des zones de captages en lien notamment avec la gestion et l'exploitation forestière
  - Faire réaliser des études préalables pour identifier la sensibilité des nappes vis-à-vis de la géothermie ;
  - Favoriser les producteurs engagés dans des schémas de production alternatifs, notamment à faible charge en intrants, voire en production biologique ;
  - Intégrer les risques de pollution des ressources en eau dans la gestion des eaux pluviales.

d Usage des sols

L'utilisation des sols est un autre élément déterminant : l'agriculture et l'étalement urbain en sont les principaux consommateurs et cela ne doit pas se faire au détriment d'autres usages (écoulement et infiltration des eaux, habitats et biodiversité, etc.).

- Créer, dans la mesure du possible, les parkings relais et aires de covoiturage en dents creuses et non en extension de l'urbanisation.
- Accompagner la densification d'une végétalisation pour ne pas générer des effets d'îlot de chaleur ;
- Privilégier le développement de filières durables en termes de ressources (eau, etc.), de santé (toxicité humaine, écotoxicité, etc.), de biodiversité et de changement climatique, etc. (cycle de vie le plus favorable) ;

- Développer l'usage de la conservation des sols ;
- Favoriser la reconquête de sites et sols pollués dans les opérations de renouvellement urbain pour limiter la consommation d'espace. A mettre avec utilisation des sols
- Préconiser le développement de l'agriculture biologique sur des parcelles sans intérêt écologique et non boisées, pour ne pas diminuer le potentiel de stockage carbone lié à la conversion des habitats naturels.

e Qualité de l'air :

L'air est également un élément primordial à prendre en compte, la dégradation de sa qualité pouvant être provoquée de plusieurs façons :

- Pour les installations de chauffage au bois, limiter la capacité des installations afin de limiter les distances d'approvisionnement et les émissions polluantes et consommations énergétiques associées ;
- Pour les chaufferies collectives, veiller à l'origine des bois, exiger des certifications de sylviculture responsable, etc. ;
- Assortir les subventions qui pourraient être accordées pour passer à un mode de chauffage bois de conditions (éco-conditionnalité) sur les performances environnementales de l'appareil de chauffage ;
- Intégrer la question de la qualité de l'air intérieur dans le projet de rénovation (ventilation, matériaux, etc.) ;
- Sensibiliser les occupants aux bonnes pratiques de ventilation, choix des matériaux, des produits ménagers, etc. ;
- Former les animateurs du PCAET qui auront en charge d'accompagner la mise en œuvre des actions du PCAET et de leurs mesures environnementales ;
- Imposer la prise en compte des risques environnementaux dans les critères de potentialité de création d'un réseau de chaleur ;
- Éviter de développer l'urbanisation et particulièrement les zones à vocation d'habitat ou les établissements accueillant du public à proximité immédiate des principales sources d'émissions polluantes (axes routiers notamment) ;
- Étudier le déplacement des établissements recevant un public sensible (établissements scolaires ou d'accueil de la petite enfance, maisons de retraite, etc.) situés dans des zones de fortes émissions ;
- Mettre en place une charte « Chantiers propres » afin de limiter les transports de matériaux routiers en réutilisant sur place certains matériaux et diminuer les émissions de polluants liées aux chantiers notamment en matière d'émission de particules ;

f Biodiversité

La biodiversité peut également être impactée par la mise en œuvre du plan d'actions. Outre la consommation d'espace et la rénovation des bâtiments, le renforcement d'une filière bois, de l'agriculture ou la végétalisation des espaces urbains peuvent avoir des impacts sur les habitats et entrainer une certaine banalisation des espèces. Les préconisations en la matière consistent en :

- Imposer un ratio d'espaces libres végétalisés adapté à chaque type de zone pour développer la trame verte et bleue urbaine ;

- Privilégier des essences locales, peu consommatrices d'eau, non allergisantes et non envahissantes ;
- Encourager la préservation et la plantation de haies ;
- Renforcer les pratiques favorisant la biodiversité et le stockage du carbone (rotation des cultures, replantation et entretien des haies, lutte contre l'érosion des sols, etc.) ;
- Concilier le développement de la trame bleue et la gestion alternative des eaux pluviales ;
- En ce qui concerne les zones humides, l'action pourrait être complétée selon 2 axes de connaissance des zones humides :
    - Compléter l'inventaire des zones humides au niveau de chaque commune, en incluant les zones de moins de 1 hectare et améliorer leur préservation par une prise en compte plus systématique et plus complète dans les PLU ;
    - Créer et restaurer des zones humides (Engager des plans de recréation, de restauration et de gestion pour les zones humides et renforcer leur biodiversité, créer des zones humides (mares) en fonction des résultats du diagnostic, augmenter le montant de la verbalisation en cas d'atteinte aux zones humides : définir des critères à respecter et des moyens de contrôle et de surveillance, etc.) ;
- Pour les travaux d'isolation par l'extérieur, réalisation des travaux en dehors des périodes de nidification/reproduction, recherche de préservation des gîtes, pose de gîtes/nichoirs de substitution ;
- Sensibiliser sur les services rendus par la biodiversité à l'échelle du bâti ;
- Promouvoir une approche globale (carbone, biodiversité) : promouvoir, reconnaître et soutenir les filières d'approvisionnement des matériaux éco-conçus et techniques de mise en œuvre pour une biodiversité positive ;
- Prendre la biodiversité comme source de créativité et d'innovation pour un projet (créer des bâtiments susceptibles d'accueillir des éléments de la faune sauvage oiseaux, chauve-souris, etc.).

g Risques naturels

Les risques naturels peuvent être accentués par une imperméabilisation et une artificialisation des sols. Il conviendra ainsi :

- D'intégrer des dispositions spécifiques dans les règlements de ZA : toitures végétalisées contribuant à réduire le ruissellement ;
- De laisser la possibilité de combiner toitures végétalisées et panneaux pour une meilleure gestion des eaux pluviales ;
- De préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;
- De concilier bois-énergie et enjeux de gestion des risques ;
- De favoriser des revêtements perméables dans les diverses actions consommatrices d'espace (création de parkings, aires de covoiturage, etc.)
- D'inciter à limiter l'imperméabilisation en complément de la désimperméabilisation ;
- D'étudier les avantages et les inconvénients d'une gestion de l'eau à la parcelle
- De développer la conservation des sols qui contribue à diminuer l'érosion et les risques de battance, grâce à une infiltration accrue de l'eau et une meilleure structuration du sol.

- D'intégrer des mesures de prévention dans les documents comme les contrats de rivière, le PPRI, le SCoT, etc. pour éviter les risques de ruissellement des eaux de pluie ;
- D'intégrer dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues et des objectifs de limitation de l'imperméabilisation des sols et d'infiltration des eaux ;
- De réaliser un zonage des eaux pluviales ;
- De mettre en place des actions de sensibilisation des acteurs agricoles au ruissellement et aux pratiques agricoles.

h Santé

La santé doit être systématiquement intégrée dans les réflexions du PCAET.

- En plus d'être impactée par la qualité de l'air, intérieur comme extérieur, les intrants utilisés en agriculture doivent être surveillés ;
- De la même façon, les plantes utilisés pour végétaliser les espaces urbains ou agricoles doivent être sélectionnés en tenant compte des potentiels allergènes pour la population.

I.C.2. Préconisations globales

Des préconisations s'appliquant à l'ensemble du plan d'actions peuvent également être définies :

- Limiter les supports papier dans les communications et s'attacher à organiser les réunions publiques ou rencontres dans des sites accessibles en transports en commun et modes doux.
- Articuler le développement urbain, la desserte en modes doux et la planification du stationnement dans les documents d'urbanisme et organiser une ville de courtes distances.
- Créer un urbanisme résilient, en favorisant le bioclimatisme et les ENR, notamment dans les documents d'urbanisme (OAP), et en encourageant la végétalisation de l'espace urbain (ilots de chaleur, risque de ruissellement, préservation de la ressource en eau, etc.).
- Prendre en compte le paysage et la biodiversité dans les projets (rénovation, énergies renouvelables, gestion des eaux pluviales, mobilité, etc.), notamment pour concilier les enjeux du PCAET avec la Trame Verte et Bleue.
- Mettre en place des filières durables et des pratiques respectueuses de l'environnement, favorisant les puits de carbone et l'économie locale.

Chapitre II.

Le plan d'actions

2

II.A. LE BUDGET DU PLAN D'ACTIONS 2020-2026

Le coût de mise en œuvre des différentes actions a été estimé, de façon à produire une estimation du coût global du plan d'actions et de flécher les différents financeurs potentiels.

Le coût global du plan d'actions est estimé à environ 11 462 000 € sur 6 ans. La répartition entre les différents financeurs se fait telle que sur le graphique ci-dessous :

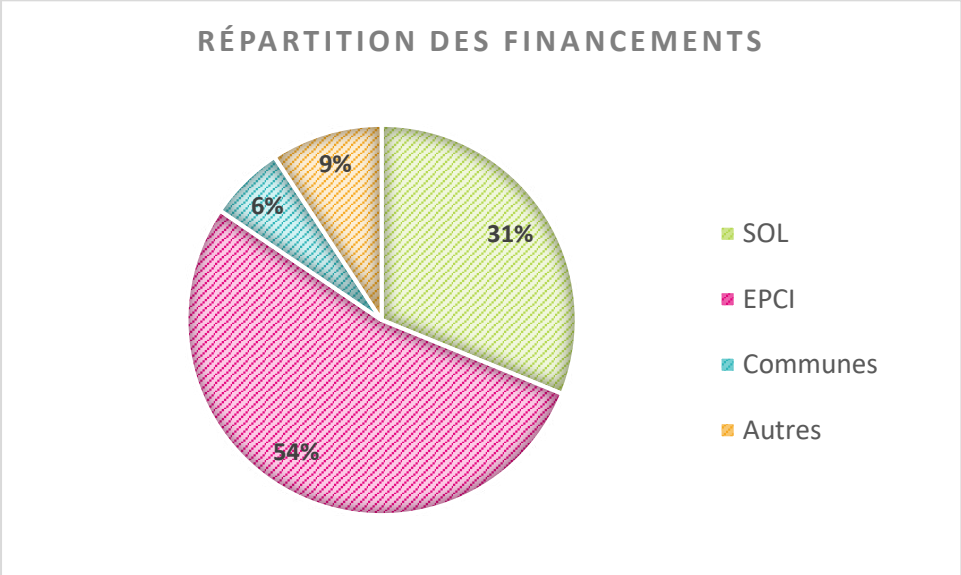

Une partie du financement des actions est déjà identifié dans les lignes budgétaires des différents financeurs, en particuliers sur les 2 premières années du plan d'actions.

Il est également à noter que certaines actions ont un poids plus important que d'autres dans ce budget et que certaines d'entre elles sont également celles permettant d'obtenir les gains les plus importants :

- ETP pour l'animation et le suivi du plan d'actions : 1.6 millions d'€
- Lignes de covoiturage : 470 000 €
- Travaux et équipements pour le schéma directeur vélo : 1 million d'€
- Bennes à ordures ménagères au BioGNV : 1.2 millions d'€
- Plateforme territoriale de la rénovation énergétique : 927 000 €
- Subvention des ménages à la rénovation : 800 000 €
- Différents PIG et conventions SOLHIA : 1.4 millions d'€

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par action et par financeur du budget, ainsi qu'un lissage estimatif sur les 6 ans du plan d'actions.

Ces tableaux présentent à la fois des éléments de budget déjà identifiés, des estimations de coûts et de supports des coûts qui peuvent être amenés à évoluer dans le temps au fil de la mise en œuvre des actions.

Présentation du coût du PCAET par financeur

ACTION	OBJET	BUDGET	*par an*	*total*	SOL	*SOL - 2020*	EPCI	Communes	Autres financeurs	FINANCEMENTS IDENTIFIES	ETP SOL	
ANIM_suivi_PCAET	2,7 ETP au SOL + 1 ETP / EPCI	40 000 € par ETP par an	40 000 €	**1 608 000 €**	648 000 €	*55 000 €*	960 000 €			2* 18 000 € (SOL)	communication	0,5
ANIM_sensiblisation	ateliers pour les collectivités	4 ateliers par an ALTE 69 déjà financés (socle de base)									coordination des actions de sensibilisation	0,1
	sensibilisation grand public	scolaires : 15 000 € par an (5 classes par an) autres publics : 5 000 € par an	20000	**120 000 €**			96 000 €	12 000 €	12 000 €			
	communication pour l'EIE	déjà inclut dans la cotisation à l'ALTE 69										
	programme de rencontres pour les entreprises	environ 2 500 € par rencontre, soit 10 000 € pour 4 rencontres par an	10000	**60 000 €**			60 000 €					
MOB_voiture	Etudes et mise en place de lignes de covoiturage	150 000 € année 1 + 80 000 € années suivantes		**470 000 €**	10 000 €	*10 000 €*	460 000 €			2 500 € (études lignes de covoiturage)	coordination des actions de mobilité + 1 service civique	0,5
	Communication sur le covoiturage	8 000 € par campagne sur 4 ans	8 000 €	**32 000 €**	16 000 €		16 000 €					
	Parkings covoiturage et parcs relais	80 000 € pour 10 places par EPCI		**80 000 €**			80 000 €					
MOB_actives	Schéma directeur vélo	60 000 €		**60 000 €**	60 000 €	*60 000 €*				AAP Vélo et territoires - ADEME Schéma directeur vélo : 30 000 € Services vélo : 25 000 € Communication et animation : 12 500 € (7500€ sur 2020)		
	Services vélo	étude : 20000 mise en œuvre : 30 000 €		**50 000 €**	50 000 €	*20 000 €*						
	Communication et animation	25 000 €	12 500 €	**25 000 €**	25 000 €	*15 000 €*						
	Travaux et équipements	1 000 000 € (10km de pistes + équipements) (base : 100 € du mètre linéraire, incluant les études)	166 667 €	**1 000 000 €**			1 000 000 €					
MOB_emploi	Accompagnement des entreprises	70 000 € année 1 + 35 000 € années suivantes		**140 000 €**	140 000 €							
	Accompagnement précarité	100 000 € (investissement) sur 5 ans	20 000 €	**100 000 €**			100 000 €					
MOB_scolaires	pédibus	1 500 € par an par école (4 écoles pour 4 ans)	6 000 €	**24 000 €**				24 000 €				
MOB_décarbonée	Bornes de recharge électriques	10 000 € par borne, x 14 bornes (dont 8 CCVL)		**140 000 €**			80 000 €		60 000 €			
	BOM (benne à ordures ménagères) bioGNV	200 000 € par BOM > 1 200 000 €		**1 200 000 €**			600 000 €		600 000 €			
MOB_lobbying	études de faisabilités	60 000 € par étude		**120 000 €**	60 000 €		60 000 €					
BAT_réno_log	PTRE - conseil aux particuliers	75 000 €/an EIE (socle mutualisé) + PTRE : 62 000 € (année 1) jusqu'à 100 000 €		**927 000 €**	927 000 €	*137 000 €*				financement de la PTRE	coordination des actions sur le bâtiment	0,5

ACTION	OBJET	BUDGET	*par an*	*total*	SOL	*SOL - 2020*	EPCI	Communes	Autres financeurs	FINANCEMENTS IDENTIFIES	ETP SOL	
	Subvention des ménages	200 000 € par an sur 4 ans (tout public) + subventions par an sur 6 ans public ANAH : 50 000 € CCPA, 40 000 € COPAMO, 40 000 € CCVL, 10 000 € CCVG	340 000 €	**1 640 000 €**	800 000 €		840 000 €			(subvention 35 000 € sur 2020)		
	Communication et sensibilisation	10 000 € par an (en + des actions socle de base ALTE 69)	10 000 €	**60 000 €**	60 000 €							
	PIG et conventions SOLHIA	140 000 € /an COPAMO (PIG + OPAH) + 25 000 € /an CCPA + 14 000 € / an CCVL + 15 000 € / an CCVG SOLIHA	194 000 €	**1 164 000 €**			1 164 000 €					
BAT_coll_tertiaire	Visite énergie CCI	2 000 € par visite		**40 000 €**					40 000 €	financement de la PTRE		
	Conseil en énergie partagé	135 000€ par an pour 30 communes	135 000 €	**675 000 €**				675 000 €				
	Communication et sensibilisation	15 000 € par an	15 000 €	**30 000 €**	30 000 €							
	Etude trame noire	60 000 €		**60 000 €**	60 000 €							
BAT_acteurs	Formation des professionnels / Dispositif DOREMI	30 000 € + 13 816 € sur 2 ans	21 908 €	**43 816 €**	43 816 €	*19 000 €*				5 000 €		
	Mobilisation et communication pour les acteurs de la transition	45 000 € (1ETP ALTE partagé à partir 2022)	9 000 €	**45 000 €**	45 000 €							
ADAPT_foret	Création de routes forestières	130 000 (CCPA) + 36 000 € (CCVL) pour des projets déjà identifiés + nouveau projet : 80 000 €		**246 000 €**			246 000 €			166 000 € (routes forestières) 8 000 € LEADER pour FIBOIS (SOL)	coordination des actions forêt/agriculture	0,3
	Rédaction d'un PAT	30 000 €		**30 000 €**	30 000 €							
	Communication, sensibilisation et animation	Accompagnement des propriétaires : 15 000 € par an Accompagnement des entreprises et élus : 15 000 € par an Communication : 5 000 € par an	35 000 €	**210 000 €**	120 000 €	*10 000 €*			90 000 €			
ADAPT_agri	Communication et sensibilisation :	5 000 € par an	5 000 €	**30 000 €**	7 500 €		7 500 €	7 500 €	7 500 €	20 000 € (AO changement climatique et agriculture)		
	Réflexion-action sur l'adaptation de l'agriculture	20 000 €		**20 000 €**	20 000 €	*20 000 €*						
	Accompagnement à l'expérimentation :	30 000 €		**30 000 €**	30 000 €							
ADAPT_eau	Opti'flux	1 800 € par accompagnement (entreprise)		**36 000 €**					36 000 €		coordination des actions d'adaptation	0,3
	Etude faisabilité réalimentation nappe du Garon	100 000 €		**100 000 €**					100 000 €			
	Accompagner les agriculteurs	30 000 €		**30 000 €**			15 000 €		15 000 €			

ACTION	OBJET	BUDGET	*par an*	*total*	SOL	*SOL - 2020*	EPCI	Communes	Autres financeurs	FINANCEMENTS IDENTIFIES	ETP SOL	
	Communication et sensibilisation professionnels	10 000 €		**10 000 €**	10 000 €							
	Communication et sensibilisation grand public	100 000 € au total (achats de kits d'économie d'eau,n actions de sensibilisation, etc.) frais à répartir: estimation de la part du SOL/collectivités à 25 000 € ; le reste syndicat des eaux	16 667 €	**100 000 €**	25 000 €				75 000 €			
ADAPT_urbain	Communication et sensibilisation	25 000 €	5 000 €	**25 000 €**	25 000 €							
ADAPT_ZH	Sensiblisation et animation	25 000 €	4 167 €	**25 000 €**					25 000 €			
ADAPT_conso	Rédaction du programme alimentaire territorial	80 000 €		**80 000 €**	80 000 €	*40 000 €*				32 000 € subventions SOL 16 000 € LEADER		
	Accompagnement aux circuits courts	animation, émergence de projets (30 000 €) et expérimentations (40 000)		**70 000 €**	30 000 €	*20 000 €*	40 000 €					
ADAPT_déchets	Communication et sensibilisation (compost, réduction des déchets)	environ 50 000 € par EPCI, soit 200 000 €	33 333 €	**200 000 €**			200 000 €					
	Mise en place de composteurs :	environ 1 500 € pour un projet collectif, pour 20 projets : 30 000 €		**30 000 €**			30 000 €					
ENR_BOIS	Développement de projets Bois énergie	17 000 €		**17 000 €**	17 000 €	*17 000 €*				subvention 8 500 € (développement des projets bois énergie)	coordination des actions sur les ENR	0,5
	Schéma des réseaux de chaleur	15 000 €		**15 000 €**	15 000 €							
	Communication et sensibilisation	8 000 €		**8 000 €**	8 000 €							
ENR_PV	Etude sur les grandes superficies	84 000 €		**84 000 €**	84 000 €	*84 000 €*				64 000 € (TEPOS 2 + LEADER : étude grandes surfaces)		
	Accompagnement projets citoyens	17 000 €		**17 000 €**			17 000 €					
	Sensibilisation et communication	10 000 €	1 667 €	**10 000 €**	10 000 €							
ENR_Métha	Animation et mobilisation	15 000 €	3 750 €	**15 000 €**	7 500 €		7 500 €					
ENR_autres_chaleurs	Communication et sensibilisation	10 000 € (géothermie et solaire thermique)	1 667 €	**10 000 €**	10 000 €							
	Etude sur la récupération de chaleur fatale	60 000 €		**60 000 €**	60 000 €							
ENR_éolien	études (affiner avec la COPAMO)	30 000 €		**30 000 €**			30 000 €					
AIR_PPA	Communication et sensibilisation	10 000 €		**10 000 €**	10 000 €						transversal	

Présentation du coût du PCAET sur les 6 ans du plan d'actions

ACTION	OBJET	BUDGET	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
ANIM_suivi_PCAET	2,7 ETP au SOL + 1 ETP par EPCI	1 608 000 €	268 000 €	268 000 €	268 000 €	268 000 €	268 000 €	268 000 €
ANIM_sensiblisation	ateliers pour les collectivités	0 €						
	sensibilisation grand public	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	communication pour l'EIE	0 €						
	programme de rencontres pour les entreprises	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MOB_voiture	Etudes et mise en place de lignes de covoiturage	470 000 €	10 000 €	140 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
	Communication sur le covoiturage	32 000 €			8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
	Parkings covoiturage et parcs relais	80 000 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
MOB_actives	Schéma directeur vélo	60 000 €	60 000 €					
	Services vélo	50 000 €	50 000 €					
	Communication et animation	25 000 €	12 500 €	12 500 €				
	Travaux et équipements	1 000 000 €			250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
MOB_emploi	Accompagnement des entreprises	140 000 €		70 000 €	35 000 €	35 000 €		
	Accompagnement précarité	100 000 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
MOB_scolaires	pédibus	24 000 €			6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MOB_décarbonée	Bornes de recharge électriques	140 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €		
	BOM (benne à ordures ménagères) bioGNV	1 200 000 €					400 000 €	800 000 €
MOB_lobbying	études de faisabilités	120 000 €				60 000 €	60 000 €	
BAT_réno_log	PTRE - conseil aux particuliers	927 000 €	137 000 €	158 000 €	158 000 €	158 000 €	158 000 €	158 000 €
	Subvention des ménages	1 640 000 €	140 000 €	140 000 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €
	Communication et sensibilisation	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	PIG et conventions SOLHIA	1 164 000 €	194 000 €	194 000 €	194 000 €	194 000 €	194 000 €	194 000 €
BAT_coll_tertiaire	Visite énergie CCI :	40 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
	Conseil en énergie partagé	675 000 €		135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €
	Communication et sensibilisation	30 000 €		15 000 €	15 000 €			
	Etude trame noire	60 000 €				30 000 €	30 000 €	
BAT_acteurs	Formation des professionnels / Dispositif DOREMI	43 816 €	13 816 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	Mobilisation et communication pour les acteurs de la transition	45 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	
ADAPT_foret	Création de routes forestières	246 000 €	166 000 €			40 000 €	40 000 €	
	Rédaction d'un PAT	30 000 €		15 000 €	15 000 €			
	Communication, sensibilisation et animation	210 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
ADAPT_eau	Opti'flux	36 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €		
	Etude faisabilité réalimentation nappe du Garon	100 000 €	100 000 €					
	Accompagner les agriculteurs	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	Communication et sensibilisation professionnels	10 000 €	5 000 €	5 000 €				
	Communication et sensibilisation grand public	100 000 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €
ADAPT_agri	Communication et sensibilisation :	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	Réflexion-action sur l'adaptation de l'agriculture	20 000 €	20 000 €					
	Accompagnement à l'expérimentation :	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

ACTION	OBJET	BUDGET	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
ADAPT_urbain	Communication et sensibilisation	25 000 €		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
ADAPT_ZH	Sensiblisation et animation	25 000 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €
ADAPT_conso	Rédaction du programme alimentaire territorial	80 000 €		26 667 €	26 667 €	26 667 €		
	Accompagnement aux circuits courts	70 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	
ADAPT_déchets	Communication et sensibilisation (compost, réduction des déchets)	200 000 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €
	Mise en place de composteurs :	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
ENR_BOIS	Développement de projets Bois énergie	17 000 €	5 667 €	5 667 €	5 667 €			
	Schéma des réseaux de chaleur	15 000 €		3 750 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €	
	Communication et sensibilisation	8 000 €		1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
ENR_PV	Etude sur les grandes superficies	84 000 €	42 000 €	42 000 €				
	Accompagnement projets citoyens	17 000 €	5 667 €	5 667 €	5 667 €			
	Sensibilisation et communication	10 000 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €
ENR_Métha	Animation et mobilisation :	15 000 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €		
ENR_autres_chaleurs	Communication et sensibilisation	10 000 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €	1 667 €
	Etude sur la récupération de chaleur fatale	60 000 €				30 000 €	30 000 €	
ENR_éolien	études (affiner avec la COPAMO)	30 000 €			15 000 €	15 000 €		
AIR_PPA	Communication et sensibilisation	10 000 €	3 333 €	3 333 €	3 333 €			

II.B. LE CALENDRIER DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions s'étale sur 6 ans, de 2020 à 2025.

Un calendrier indicatif a été renseigné pour chaque action, afin de définir les différentes étapes de mise en œuvre et leurs temps forts. Cela permet également de lisser la mise en œuvre sur les 6 ans, notamment au regard des budgets et des priorités.

Certaines actions courent sur l'ensemble de la période.

ACTION	OBJET	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ANIM_suivi_PCAET *Animation et suivi du PCAET*	2,7 ETP au SOL + 1,5 ETP / EPCI						
ANIM_sensiblisation *Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux climat-air-énergie*	ateliers pour les collectivités						
	sensibilisation grand public						
	communication pour l'EIE						
	programme de rencontres pour les entreprises						
MOB_voiture *Réduire l'usage de la voiture*	Etudes et mise en place de lignes de covoiturage						
	Communication sur le covoiturage						
	Parkings covoiturage et parcs relais						
MOB_actives *Développer et encourager les mobilités actives*	Schéma directeur vélo						
	Etude services vélo						
	Communication et animation						
	Travaux - réalisation des voies cyclables						
MOB_emploi *Proposer des alternatives pour les déplacements liés à l'emploi*	Accompagnement des entreprises						
	Accompagnement précarité						
MOB_scolaires *Proposer des alternatives pour les transports scolaires*	pédibus						
MOB_décarbonée *Développer les mobilités bas carbone*	Bornes de recharge électriques						
	BOM (benne à ordures ménagères) bioGNV						
MOB_lobbying *Réaliser des études et engager des dialogues pour développer les transports en commun*	études de faisabilités						
BAT_réno_log *Encourager la rénovation énergétique des logements*	PTRE - conseil aux particuliers						
	Subvention des ménages						
	Communication et sensibilisation						
	PIG et conventions SOLIHA						
BAT_coll_tertiaire *Agir sur les bâtiments publics et tertiaires privés*	Visite énergie CCI :						
	Conseil en énergie partagé						
	Communication et sensibilisation						
	Etude trame noire						
BAT_acteurs *Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation*	Formation des professionnels / Dispositif DOREMI						
	Mobilisation et communication pour les acteurs de la transition						
ADAPT_foret *Poursuivre les actions de structuration de la filière forestière*	Création de routes forestières						
	Rédaction d'un PAT						
	Communication, sensibilisation et animation						

ACTION	OBJET	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ADAPT_eau *Améliorer la gestion de la ressource en eau*	Opti'flux						
	Accompagner les agriculteurs						
	Communication et sensibilisation professionnels						
	Communication et sensibilisation grand public						
ADAPT_agri *Développer la résilience de l'agriculture*	Communication et sensibilisation :						
	Accompagnement à l'expérimentation :						
ADAPT_urbain *Préserver le cadre de vie*	Communication et sensibilisation						
ADAPT_ZH *Restaurer et préserver les zones humides*	Sensiblisation et animation						
ADAPT_conso *Encourager la consommation locale dans l'alimentation*	Rédaction du programme alimentaire territorial						
	Accompagnement aux circuits courts						
ADAPT_déchets *Réduire et valoriser les ordures ménagères*	Communication et sensibilisation (compost, réduction des déchets)						
	Mise en place de composteurs :						
ENR_BOIS *Développer l'usage du bois de chauffage*	Développement de projets Bois énergie						
	Schéma des réseaux de chaleur						
	Communication et sensibilisation						
ENR_PV *Valoriser les potentiels en photovoltaïque*	Etude sur les grandes superficies						
	Accompagnement projets citoyens						
	Sensibilisation et communication						
ENR_Métha *Accompagner le développement de la méthanisation*	Animation et mobilisation :						
ENR_autres_chaleurs *Encourager la mise en place d'autres modes de production de chaleur*	Communication et sensibilisation						
	Etude sur la récupération de chaleur fatale						
ENR_éolien	Poursuite des études sur les 2 sites éoliens						
AIR_PPA *Améliorer la qualité de l'air sur le territoire*	Communication et sensibilisation						

II.C. LES FICHES ACTIONS

Le plan d'actions est présenté sous forme de fiches actions, qui reprennent :

- Les éléments de contexte de l'action
- Les objectifs de l'action
- Les modalités de mise en œuvre
- Les porteurs et partenaires
- Les éléments de coûts et les financements identifiés
- Les gains attendus
- Les indicateurs de suivi

ANIM_sensibilisation			
Orientation stratégique	Transversal	**Objectif(s)**	
Priorité de l'action	++		

Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux climat-air-énergie

Contexte

La mobilisation des différents acteurs du territoire est nécessaire dans l'élaboration d'un PCAET. L'implication de tous est, en effet, ce qui permettra au plan climat de devenir un réel projet de territoire. Toutefois, afin de les mobiliser et d'encourager leur action, il peut être utile de sensibiliser ces acteurs aux différents enjeux qui gravitent autour des questions climat air énergie, et surtout de présenter les solutions existantes et les accompagnements possibles, afin de ne pas laisser ces acteurs face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Objectifs de l'action

Cette action a pour objectif d'acculturer les différents acteurs du PCAET aux sujet climat air énergie et de les accompagner dans la définition de leurs solutions et actions. Elle vise ainsi à accompagner ces différents publics vers la sobriété, énergétique ou plus générale.

Modalités de mise en œuvre

Sensibiliser les collectivités

Mettre en place un programme de sensibilisation des élus et des techniciens sur les sujets du PCAET
> organiser un temps d'échange autour du PCAET et de son plan d'action avec les nouvelles équipes des collectivités (post-élections)
> organiser des rencontres régulières sur différentes thématiques pour présenter des solutions techniques (par exemple : les aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de solutions de mobilité)
> mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différentes fiches actions (cf liste en annexe de la fiche)

Thématiques à aborder en ateliers (les ateliers seront organisés en fonction des besoins et plusieurs thématiques pourront être traitées ensemble) : mobilité, économies d'énergie dans les bâtiments (rénovation, éco-gestes, rafraichissement), pollution lumineuse, aménagement et adaptation, ressource en eau (qualité, quantité et inondations), déchets, énergies renouvelables et qualité de l'air

Sensibiliser le grand public

Mettre en place un programme de sensibilisation sur les enjeux du climat et de la transition énergétique
> mettre en place des animations auprès des scolaires (climat, sobriété énergétique, mobilité, ressource en eau, alimentation, etc.)
> sensibiliser aux éco-gestes et à la sobriété énergétique les particuliers qui s'engagent dans une rénovation (plaquette, guide)
> identifier les possibilités d'action auprès des publics précaires ou susceptibles de l'être (publics des CCAS, ANAH, logements sociaux, etc.)

Communiquer sur les accompagnements destinés aux particuliers (voir fiches correspondantes)
> poursuivre et amplifier la communication sur l'accompagnement à la rénovation (Espace Info Energie, etc.)
> mettre en place une communication sur les conseils apportés en EIE, autre que la rénovation : changement du mode de chauffage, énergies renouvelables, construction neuve, rafraichissement, etc.

Mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différents actions (cf liste en annexe de la fiche)

Sensibiliser les entreprises
Mettre en place un programme de rencontres avec notamment les clubs d'entreprises pour sensibiliser et proposer des solutions sur les économies d'énergie
> aborder les thématiques : éco-gestes, froid, consommation d'eau, éclairage (intérieur et extérieur, notamment dans les ZAE), CEE (certificats d'économie d'énergie), mobilité
> mobiliser les acteurs compétents pour organiser des formations ou renvoyer les entreprises sur les accompagnements réalisés (CMA, CCI)

Mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différentes actions (cf liste en annexe de la fiche)

Calendrier de l'action

Collectivités	2020 à 2022
Entreprises	2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 ; 2025
Grand public	2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 ; 2025

Porteurs	SOL, EPCI	**Partenaires**	ALTE 69, clubs d'entreprises, groupes scolaires
Liens avec d'autres actions du PCAET	*voir liste jointe*	**Liens avec d'autres projets et programmes**	PDU (actions 1.1 , 5.1) Partenariat ALTE

Coûts estimés	Ateliers collectivités : 4 ateliers par an, inclus dans le socle de base ALTE69 Sensibilisation grand public : scolaires : **15 000 €** par an (5 classes par an) autres publics : **5 000 €** par an communication sur l'EIE : inclus dans la cotisation ALTE Rencontres entreprises : environ 2 500 € par rencontre, soit **10 000 €** pour 4 rencontres par an	**Financements identifiés**	intégration dans la cotisation ALTE
Indicateurs de réalisation	nombre d'animations réalisées par type de public nombre de personnes concernées par les campagnes de communication		
Indicateurs d'efficacité	NC		
Gains attendus	24,86 GWh 4,39 tCO2e		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Veiller à ce que les actions réduisent au maximum les consommations de ressources et d'énergie (limitation du papier et des déplacements)		

Sensibilisation des collectivités	
MOB_voiture	> animations auprès des employeurs sur l'usage de l'application de covoiturage
MOB_voiture	> sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux et intérêts de ces espaces de rencontre
MOB_emploi	Encourager les employeurs à mettre en place du télétravail pour leurs salariés
BAT_coll_tertiaire	> sensibiliser les élus et les techniciens à la rénovation des bâtiments et au changement du mode de chauffage (voir fiche Sensibilisation
BAT_coll_tertiaire	Encourager la réduction de la climatisation dans les bâtiments publics et les commerces (cf fiche sensibilisation)
ADAPT_eau	> réaliser un état des lieux des pratiques d'économie d'eau au sein des collectivités et mettre en place des mesures lorsque le besoin est identifié (récupération des eaux sur les bâtiments publics, arrosage urbain, etc.)
ADAPT_eau	Sensibiliser les différents publics (habitants, élus, aménageurs, techniciens) aux solutions d'adaptation
ADAPT_eau	Sensibiliser les élus et techniciens sur les liens entre le risque d'inondation et l'artificialisation des sols

Sensibilisation et communication auprès du grand public	
MOB_actives	Définition et mise en place d'un programme d'animation pour la promotion du vélo
MBAT_réno_logement	communication autour de l'EIE
ADAPT_eau	Sensibiliser à la qualité de la ressource en eau et aux économies d'eau
ADAPT_eau	Encourager la récupération des eaux de pluie
ADAPT_urbain	> communiquer auprès du grand public sur les pratiques à mettre en place (éco-gestes, arbres dans les jardins et leur emplacement par rapport au bâtiment) pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments
ADAPT_déchets	Sensibiliser et former à la pratique du compostage
ADAPT_déchets	Sensibiliser les particuliers, agriculteurs et industriels au brûlage des déchets (interdiction)
ENR_bois	> sensibiliser dans le même temps sur l'importance d'achat de bois suffisamment sec (pour le bois bûche)
ENR_métha	> pour chaque projet de méthanisation, identifier les besoins de sensibilisation (périmètre, enjeux) et mettre en place une campagne de communication adaptée

Sensibilisation et communication auprès des entreprises	
BAT_coll_tertiaire	programme Tpe Pme gagnantes à tous les coûts
MOB_emploi	Mettre en place un plan de communication et d'accompagnement des entreprises identifiées sur une réflexion autour de la mobilité de leurs salariés (télétravail, covoiturage, aménagements sur le site pour favoriser le vélo, véhicules électriques, etc.)
MOB_emploi	S'appuyer sur les diagnostics mobilités réalisés par la CMA pour les plus petites entreprises
MOB_emploi	Encourager les employeurs à mettre en place du télétravail pour leurs salariés
BAT_coll_tertiaire	Sensibliser les entreprises à la rénovation et aux éco-gestes lors de rencontres des clubs d'entreprises (cf fiche Sensibilisation)
BAT_coll_tertiaire	Rappeler l'intérêt des CEE et de leur valorisation (cf fiche Sensibilisation)
BAT_coll_tertiaire	Diffuser aux entreprises du territoire une communication sur les accompagnements de la CMA et de la CCI (diagnostics et accompagnement de type "Visite énergie", etc.)
BAT_coll_tertiaire	Sensibiliser les entreprises sur la question de l'éclairage, notamment dans les ZAE (cf fiche Sensibilisation)
BAT_coll_tertiaire	Encourager la réduction de la climatisation dans les bâtiments publics et les commerces (cf fiche sensibilisation)
BAT_acteurs	> sensibilisation des acteurs au rôle de la plateforme territoriale de rénovation énergétique, aux aides financières et aux enjeux climat - énergie
ADAPT_eau	Industriels : encourager la récupération des eaux de pluie et les équipements permettant de réduire les consommations d'eau
AIR_PPA	> diffuser et communiquer la charte chantiers propres aux acteurs privés

ANIM_suivi_PCAET			
Orientation stratégique	Transversale	Objectif(s)	
Priorité de l'action	+++		

Animation et suivi du PCAET

Contexte

Objectifs de l'action

Cette action a pour objectif d'assurer les moyens pour la mise en place et le suivi des actions du PCAET.

Modalités de mise en œuvre

Animer le PCAET
Disposer d'ETP supplémentaires au SOL et dans les EPCI pour l'animation et le suivi des actions,
Intégrer le suivi dans le rapport d'activité annuel
Mobilisation interservices et des élus autour des liens du PCAET avec les autres compétences
Assurer la communication autour des actions

Réaliser des actions de veille
Veille réglementaire et technique
> sujets techniques
> réglementation sur les divers sujets du PCAET
Veille sur les modes de financement
> appels à projet et appel à manifestation d'intérêt
> subventions, etc.

Mobiliser les partenaires
Mise en valeur des porteurs d'actions et mobilisation
Animation du réseau de partenaires avec notamment une réunion annuelle
Impliquer tous les acteurs
> mobilisation des différents acteurs concernés dès le début des projets, y compris les citoyens, pour anticiper les débats, intégrer les différentes contraintes et limiter la contestation citoyenne
> création d'un kit de communication sur le PCAET

Calendrier de l'action

En continu sur la durée du PCAET

Porteurs	SOL, EPCI	**Partenaires**	tous les partenaires
Lien avec d'autres actions du PCAET		**Lien avec d'autres projets et programmes**	
Coûts estimés	SOL : 2,7 ETP climat énergie **(40 000€/an/ETP)** EPCI : 1 ETP par EPCI **(40 000€/an/ETP)**	**Financements identifiés**	Animateur climat énergie SOL : subvention Région (TEPOS 2) 2020 : 18 000€ 2021 : 18 000€
Indicateurs de réalisation	nombre d'ETP mis à disposition		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus			
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*			

MOB_actives			
Orientation stratégique	**Mobilité**	**Objectif(s)**	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	**+++**		

Développer et encourager les mobilités actives

Contexte

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est déjà en partie maillé par des voies cyclables, mais celles-ci ont un usage presque exclusivement de loisirs. Le développement de la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien est un enjeu local car il permet de contribuer à la réduction de l'usage de la voiture, en particulier sur les trajets de courtes distances. En effet, ces déplacements représentent 48% des déplacements effectués sur le territoire (- de 3km). Le développement de voies vertes a déjà été initié mais doit être poursuivi, en ciblant prioritairement les axes stratégiques. Cette action s'appuie sur la mise en place d'un schéma directeur vélo sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.

Objectifs de l'action

Le PCAET a pour objectif de développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets. Cette action porte donc sur le développement d'un maillage stratégique du territoire en voies cyclables, en équipements et services facilitant l'usage du vélo, afin d'en augmenter la part modale.

Modalités de mise en œuvre

Mettre en place le schéma directeur vélo sur le territoire

Réaliser un maillage complet et cohérent d'itinéraires cyclables pour relier les différents pôles d'activités dans et hors territoire de l'Ouest Lyonnais
> réalisation d'un schéma directeur cyclable sur la CCPA et actualisation/complément des démarches similaires déjà menées sur les 3 autres EPCI
> identification des circuits stratégiques pour les voies cyclables permettant d'assurer les liaisons entre les EPCI et avec les territoires voisins notamment la Métropole de Lyon et identification des équipements structurants sur ces circuits (écoles, équipements sportifs et culturels, etc.)
> réalisation des aménagements et pistes cyclables

Faciliter la pratique du vélo sur le territoire

Identifier et proposer des services et équipements structurants pour l'opérationnalité du schéma directeur vélo
> permettre le stationnement dans des sites stratégiques en installant du matériel urbain permettant de faciliter les accès à vélo
> faire un état des lieux des services vélo existants sur le territoire (ex : flottes de vélos en libre service, système de prêt ou location, ateliers réparations, vélo-écoles, etc) et identifier ceux à développer et notamment pour l'utilisation du vélo à assistance électrique
> expérimenter et mettre en place les services jugés pertinents à développer

Mettre en place un plan de communication et d'animation pour inciter à l'usage du vélo

Définition d'un plan de communication et réalisation d'outils de communication pédagogiques sur l'Ouest Lyonnais (ex : cartes du réseau, guide des bonnes pratiques...)

Définition et mise en place d'un programme d'animation
> à destination des scolaires
> à destination du grand public (ex : organisation d'un événement type circuit de découverte)

Calendrier de l'action

schéma directeur vélo	2020
services vélo	2020 à 2021
communication	2020 à 2021
travaux	2022 à 2025

Porteurs	Schéma directeur vélo + animations : SOL Infrastructures et aménagements : EPCI & communes gestionnaires de voiries	**Partenaires**	EPCI, communes, associations locales "mobilité"
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche MOB_voitures	**Liens avec d'autres projets et programmes**	Schéma directeur vélo (AAP Vélo et territoire de l'ADEME) PDU (axe stratégique 2) PPA (actions 14, 19 ; feuille de route : action 3)

Coûts estimés	Schéma directeur vélo : **60 000 €** Etude services vélo : **20 000 €** Mise en œuvre services vélo **: 30 000 €** Communication et animation : **25 000 €** Investissements : **1 000 000 €** (pour environ 10 km de pistes + équipements)	**Financements identifiés**	**AAP Vélo et territoires - ADEME** Schéma directeur vélo : **30 000 €** Etude services vélo : **10 000 €** Mise en oeuvre services vélo **: 15 000 €** **(subvention ADEME)** Communication et animation : **12 500 €** à mobiliser : Fonds vélo, Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), CEE ALEVEOLE (box vélos), AAP continuités cyclables (DREAL)
Indicateurs de réalisation	km de pistes continues nombre d'équipements de stationnement vélo		
Indicateurs d'efficacité	fréquentation des pistes cyclables (nombre de personnes : comptage)		
Gains attendus	passage de la part du vélo dans les déplacements à 3% soit environ 8000 déplacements par jour		17,52 GWh 6,91 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Bien articuler les enjeux de chronoaménagement et de ville de courtes distances Privilégier des revêtements perméables pour les pistes cyclables afin de limiter le ruissellement tout en s'assurant que cela est compatible avec les enjeux de préservation des ressources en eau (notamment si usage pour l'AEP) Intégration de l'enjeu de sécurité dans les schémas de déplacement cyclable et piéton		

MOB_voiture			
Orientation stratégique	Mobilité	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		

Réduire l'usage de la voiture

Contexte

La voiture est le principal mode de déplacement (64,3% des déplacements) utilisé sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. Le contexte périu-urbain à rural et les tendances d'urbanisation depuis quelques décénies ont conduit à un aménagement du territoire impliquant une certaine dépendance à la voiture. Les objectifs actuels (projet de SCoT) visent à réduire cette part de la voiture dans les déplacements quotidiens, notamment par l'urbanisme (concept de village densifié) et le renfort de l'intermodalité. Des actions ont déjà été réalisées dans ce but, telles que des parkings relais et un dispositif d'autostop participatif sur la COPAMO.
Le transport routier représente environ 40% de la consommation d'énergie sur le territoire (en 2015, soit le premier poste de consommation), dont plus de la moitié concerne le transport de personnes, soit 640 GWh.

Objectifs de l'action

L'objectif du plan d'action du PCAET est de réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements, et de favoriser l'intermodalité et la pratique du covoiturage. Cette action permet le développement du covoiturage sur le territoire, notamment en le proposant sous plusieurs formes et en facilitant la pratique. Elle a également pour but de soutenir la multimodalité et le partage des espaces entre les différents utilisateurs.

Modalités de mise en œuvre

action déjà engagée

Encourager la pratique du covoiturage

Communiquer auprès des citoyens et des employeurs (entreprises et collectivités) sur les outils existants pour le covoiturage (application Mov'ici, etc.)
> campagne de communication (revues communales et intercommunales, affichage, relais sur les réseaux) sur l'application Mov'Ici ou tout autre outil jugé pertinent
> animations auprès des employeurs sur l'usage de l'application (clubs d'entreprises, syndicats de salariés, etc.)

Poursuivre les actions de développement des parkings de covoiturage en accompagnant à la structuration des emplacements déjà employés en tant que tel (sites utilisés comme parkings de covoiturage de manière informelle)
> identifier un ou deux sites stratégiques par EPCI pour le covoiturage (privilégier les sites déjà employés en tant que tel)
> réaliser les aménagements nécessaires à la formalisation du parking de covoiturage

Mettre en place 2 lignes de covoiturage sur des circuits stratégiques (identifiés comme passant et avec la possibilité de covoiturer de manière plus spontannée)
> identifier les 2 circuits sur le territoire
> mettre en place le dispositif (panneaux, application)
> lancer une campagne de communication pour lancer l'outil

Etudier les possibilités de mise en place de services d'auto-partage
> faire un retour d'expériences d'autres territoires
> identifier le besoin sur le territoire

Aménager pour favoriser le report modal

Poursuivre le développement des parkings relais à proximité d'autres modes de transports et s'assurer de la performance et de l'attractivité du service de transports en commun auquel ils sont connectés
> identifier les parkings relais existants pour lesquels le transport en commun n'est pas attractif
> engager un dialogue avec les structures compétentes pour augmenter l'attractivité des transports en commun sur les parkings relais peu utilisés (vf fiche MOB_lobby)
> identifier les nouveaux sites de parkings relais à créer

> organiser le rabattement vers les projets de développement des transports en commun (par exemple : métro E), avec les autorités compétentes (cf Fiche MOB_lobby)

Encourager les communes à mettre en place des zones de rencontre dans les centres bourgs (en privilégiant la réduction de vitesse et en développant des voies partagées ou dédiées aux autres modes de déplacement (vélo, marche))
> inscrire dans les documents d'urbanisme des zonages de type zones de rencontre dans les centres-bourgs
> sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux et intérêts de ces espaces de rencontre (cf fiche sensibilisation)

Calendrier de l'action

Etudes et mise en place de lignes de covoiturage Parkings covoiturage et parcs relais Communication	2021 (études et mise en place) ; 2022 à 2025 (gestion du dispositif) 2021 à 2024 2021 à 2025		
Porteurs	SOL Parcs relais et aménagements ; EPCI et communes	**Partenaires**	EPCI et communes
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche MOB_actives Fiche MOB_lobby Fiche Sensibilisation	**Liens avec d'autres projets et programmes**	projet de SCoT PDU (actions 1.3, 4.2, 4.3) PPA (actions 14, 19 ; feuille de route : action 2)
Coûts estimés	Etudes et mise en place de lignes de covoiturage : **environ 150 000 € année 1** **environ 80 000 € années suivantes** Communication sur le covoiturage : **8 000 € par campagne** (4) Parkings covoiturage et parcs relais (2 000 € par place) : **80 000 €** (10 places par EPCI)	**Financements identifiés**	TEPOS 2 pour les études des lignes de covoiturage **2 500€**
Indicateurs de réalisation	nombre de places réalisées sur des parkings de covoiturage nombre de lignes et d'arrêts de covoiturage nombre de places de parking en parcs relais		
Indicateurs d'efficacité	% d'occupation des places de parkings dédiées au covoiturage fréquentation des lignes de covoiturage (nombre de passagers/conducteur)		
Gains attendus	passage de la part du covoiturage de 8% à 15% dans les déplacements en voiture soit environ 18800 déplacements par jour supplémentaires en covoiturage		41,17 GWh 17,28 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Privilégier les revêtements perméables favorisant l'infiltration sous réserve de compatibilité avec la vulnérabilité des nappes Prévoir une gestion des eaux pluviales adaptée en privilégiant les techniques alternatives Prévoir un aménagement soigné des parkings pour ne pas dégrader le cadre de vie environnant et garantir leur sécurisation		

MOB_emploi			
Orientation stratégique	Mobilité	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	++		

Proposer des alternatives pour les déplacements liés à l'emploi

Contexte

Territoire attractif du fait de sa proximité avec la Métropole de Lyon, de nombreux actifs résident sur l'Ouest Lyonnais et travaillent dans la Métropole ou dans les pôles d'emplois locaux et proches (Brignais, Givors, Ecully, Dardilly), et de nombreuses entreprises viennent s'installer sur le territoire, en raison du foncier moins élevé. Le territoire de l'Ouest Lyonnais est, en effet, un pôle d'emplois important, notamment les communes de la frange Est ainsi que certaines zones d'activités (par exemple, autour de Mornant, sur Brignais, etc). Cela engendre des flux pendulaires importants, qui ont également pour effet de saturer les axes routiers, la connexion avec des transports en commun n'étant pas systématiquement assurée. La mobilisation des entreprises locales, en particulier dans les zones d'activités, est un levier pour agir sur les déplacements pendulaires. La réglementation impose par ailleurs la réalisation d'un plan de mobilité aux entreprises de plus de 50 salariés concernées par un PDU (seuil abaissé avec la loi LOM). Cela peut donc être l'occasion d'engager une reflexion ambitieuse sur le sujet.

Objectifs de l'action

Le plan climat a pour objectif d'agir sur les déplacements domicile-travail, mais également sur les déplacements professionnels, en impliquant les entreprises locales dans la démarche. Cette action permet d'engager une animation auprès des entreprises pour les accompagner dans des démarches visant à optimiser le déplacement de leurs salariés et pour les sensibiliser aux différents enjeux et moyens à mettre en oeuvre. Elle vise également à mettre en place un accompagnement pour les publics en recherche d'emploi et précaires afin de limiter l'impact du besoin de mobilité sur leur activité ou leurs revenus.

Modalités de mise en œuvre

Encourager les entreprises à mettre en place des plans de mobilité (PDM)

Cibler en priorité les entreprises de plus de 50 salariés (seuil réglementaire pour le PDM) et les entreprises regroupées dans des ZAE
> identifier les entreprises de plus de 50 salariés concernées par le PDU n'ayant pas réalisé de plan mobilité
> identifier une ZAE par EPCI regroupant plus de 50 salariés

Accompagner les entreprises identifiées à mener une réflexion autour de la mobilité de leurs salariés (télétravail, covoiturage, aménagements sur le site pour favoriser le vélo, véhicules électriques, etc.)
> dédier du temps d'animation consacré à la mobilité des entreprises
> communiquer auprès des entreprises identifiées sur la possibilité d'un accompagnement sur la mobilité des salariés et sur l'obligation réglementaire de réalisation d'un plan mobilité
> animer des temps de rencontre des entreprises sur les enjeux de la mobilité et les solutions à mettre en oeuvre, en s'appuyant notamment sur les clubs d'entreprises

S'appuyer sur les diagnostics mobilités réalisés par la CMA pour les plus petites entreprises
> mettre en place une opération de communication sur l'accompagnement de la CMA auprès des plus petites entreprises

Favoriser le travail à distance

Encourager les employeurs à mettre en place du télétravail pour leurs salariés
> entreprises : sensibiliser aux enjeux du télétravail lors des rencontres (voir volet ci-dessus)
> entreprises : réaliser ou identifier une plaquette de communication sur les enjeux du télétravail à destination des entreprises du territoire, à faire passer par les acteurs clés (service développement économique, clubs, d'entreprises)
> collectivités : voir fiche sensibilisation

Développer les sites de coworking
> identifier les besoins de développement de sites de coworking
> identifier dans chaque EPCI un site pour le développement du coworking, en fonction des besoins
> porter le projet au sein de la collectivité ou accompagner un porteur de projet privé souhaitant s'implanter sur le territoire

Accompagner les publics précaires, en recherche d'emploi ou non véhiculés à trouver le mode de déplacement le plus adapté

Expérimenter l'accompagnement de publics spécifiques sur la mobilité dans le cadre de la recherche d'emploi
> réaliser un retour d'expérience sur des actions de prêt de véhicules (voitures, scooter, VAE, etc.) : COPAMO, Isère, Savoie
> se rapprocher des acteurs sociaux et de la recherche d'emploi (CCAS, mission locale, pôle emploi, etc.) pour identifier les besoins
> créer un partenariat avec un acteur local (CCAS, mission locale, pôle emploi, autre association, etc.) pour mener des accompagnements

Calendrier de l'action

Accompagnement des entreprises Accompagnement précarité	2021 à 2025 2021 à 2025		
Porteurs	SOL et EPCI	**Partenaires**	EPCI, entreprises, aménageurs de ZAE, clubs d'entreprises, CCI, CMA, CCAS
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation	**Liens avec d'autres projets et programmes**	PDU (actions 5.2 et 6.2) projet de SCoT sur la précarité PPA (actions 14, 15, 19 ; feuille de route : 2, 3)
Coûts estimés	Accompagnement des entreprises : 0,5 ETP, **70 000 €** année 1, **35 000 €** années suivantes Accompagnement précarité : **100 000 €**	**Financements identifiés**	CEE Précarité
Indicateurs de réalisation	nombre de rencontres organisées avec les entreprises création d'un partenariat pour l'accompagnement des publics spécifiques		
Indicateurs d'efficacité	nombre de jours télétravaillés dans les collectivités nombre de jours télétravaillés dans les entreprises accompagnées et suivies		
Gains attendus	1 jour télétravaillé par mois en moyenne par la moitié des actifs du territoire les actions d'encouragement à mettre en place des PDM participent aux gains liés au covoiturage ou au vélo		7,02 GWh 2,59 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Vigilance car le télétravail favorise l'utilisation d'internet qui est très énergivore : prévoir une sensibilisation sur les bons usages du numérique		

MOB_scolaires			
Orientation stratégique	**Mobilité**	**Objectif(s)**	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	**+**		

Proposer des alternatives pour les transports scolaires

Contexte

La mobilité des scolaires est un enjeu pour la circulation dans les centres-bourgs aux horaires de pointe et peut également représenter un enjeu de sécurité, au regard du nombre de voitures circulant aux abords des écoles. Le trajet domicile-école est fréquemment réalisé en voiture, sur des courtes distances, et peut donc être réalisé avec un autre de mode de transport. Des formations à la pratique du vélo sont déjà réalisées dans les écoles primaires.

Objectifs de l'action

Le plan climat vise à encourager les modes actifs et à limiter l'usage de la voiture, en particulier sur les courtes distances. Les déplacements des scolaires sont donc au cœur de cette cible. Cette action vise à développer avec les établissements scolaires ou les communes volontaires des alternatives à la voiture pour le trajet domicile-école.

Modalités de mise en œuvre

Développer les mobilités actives pour les transports domicile - école

Accompagner le développement des réseaux de pédibus
> identifier les communes ou les établissements scolaires volontaires pour la mise en place d'un pédibus
> accompagner les volontaires à mettre en place des circuits et à regrouper des parents pour le pédibus ou à se rapprocher d'associations compétentes (type réseau Mille Pattes)

Encourager les collectivités à proposer des solutions alternatives (vélobus, formations de guide vélo dans les établissements scolaires)
> communiquer auprès des établissements scolaires et des communes sur les solutions alternatives et les guider vers les structures compétentes
> lors des formations vélo obligatoires dans les établissements scolaires, proposer systématiquement d'identifier un trajet domicile-école à faire à vélo pour reconnecter la formation avec le quotidien
> aménager des espaces de stationnement vélos dans les écoles ou à proximité immédiate

Calendrier de l'action

Pédibus	2022 à 2025

Porteurs	SOL et communes	**Partenaires**	Communes, associations de parents d'élèves, associations spécialisées, écoles
Liens avec d'autres actions du PCAET		**Liens avec d'autres projets et programmes**	Programme de formation Brevet Cycliste des écoles primaires PPA (actions 14, 19; feuille de route : action 3)
Coût estimé	Pédibus : **1 500 € / an** par école (animation comprise, 4 écoles pour 4 ans) Aménagements vélo : voir fiche MOB_actives	**Financement identifié**	
Indicateurs de réalisation	nombre d'élèves accompagnés en pédibus par jour		
Indicateurs d'efficacité	nombre d'élèves accompagnés en pédibus par jour		
Gains attendus	4 écoles avec 3 pédibus par école soit 7 pédibus de 15 élèves soit une centaine d'élèves par an (50 élèves qui venaient en voiture avant)		6,75 GWh 2,49 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Veiller à ce que le maillage soit sécurisé Privilégier les revêtements perméables pour l'aménagement des cheminements en cas de création		

MOB_décarbonné			
Orientation stratégique	**Mobilité**	**Objectif(s)**	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air Consommation d'ENR
Priorité de l'action	**+**		

Développer les mobilités bas carbone

Contexte

Au-delà de la réduction de l'usage de la voiture, la question de la source d'énergie employée par les véhicules se pose. En effet, pour atteindre les objectifs en matière d'émissions de GES, il est nécessaire d'intervenir également sur les émissions liées aux énergies consommées. Si le seuil technologique liée à la mobiltié électrique a été franchi, il n'est pas encore largement répandu, et la mobilité BioGNV en est à ses balbutiements. Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, une reflexion autour du développement des bornes de recharges électriques à déjà été menée, et il existe déjà des actions portées par les collectivités et les syndicats d'énergie, ayant conduit à l'installation de plusieurs bornes.

Objectifs de l'action

Le plan climat vise au développement d'un mix énergétique varié, y compris dans les questions de mobilité. Les mobilités décarbonées sont, en effet, un enjeu pour la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Cette action a pour but de soutenir le développement de la mobilité électrique, et d'étudier les potentiels pour la mise en place d'une station BioGNV.

Modalités de mise en œuvre

action déjà engagée (électrique)

Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire

S'appuyer sur les actions déjà engagées des syndicats d'énergie et des collectivités sur le développement des bornes de recharge
> identifier les projets de développement de bornes électriques et les porteurs de projets
> être force de proposition pour des emplacements stratégiques pour le maillage territorial
> engager une réflexion avec les syndicats d'énergie pour identifier des leviers supplémentaires (ZAE, collectivités, logements collectifs)

Etudier le développement de la mobilité bioGNV

Réaliser un suivi du développement de la méthanisation sur le territoire
> suivre les projets de méthanisation
> identifier les projets de station BioGNV

Evaluer les potentiels de développement de la mobilité bioGNV au regard des ressources et des besoins
> identifier les possibilités d'achats de véhicules bioGNV par les collectivités, entreprises ou agriculteurs (en fonction du projet de méthanisation)
> Prendre en compte dans les cahiers des charges de prestation de collecte l'utilisation de véhicule de type biognv

Engager une réflexion sur le développement du réseau hydrogène

> identifier les possibilités de développer des stations multi-énergies
> identifier le potentiel de développement de micro-stations hydrogènes
> questionner l'opportunité de développer une flotte de véhicules hydrogènes

Encourager les entreprises et collectivités à renouveler leur flotte de véhicules carbonnés par des véhicules décarbonnés
> communiquer sur la future règlementation (interdiction des véhicules thermiques à 2040) et la ZFE de la Métropole de Lyon

Calendrier de l'action

bornes IRVE	2020 à 2023
Biognv	2022 ; 2023 (études et et suivi) ; 2024 ; 2025 (conversion du matériel roulant BOM)

Porteurs	Suivi BIOGNV : SOL & EPCI Mobilité électrique : EPCI	**Partenaires**	mobilité électrique : Syndicats d'énergie, collectivités mobilité bioGNV : EPCI, entreprises concernées
Liens avec d'autres actions du PCAET	Volet BioGNV : fiche ENR_méthanisation Fiche Sensibilisation Fiche MOB_emploi	**Liens avec d'autres projets et programmes**	projets SYDER/SIGERLY TEPCV (CCVL) PPA (actions 14, 19 ; feuille de route : action 1)
Coûts estimés	Bornes de recharge électriques : **10 000 € par borne** (EPCI ou SYDER) (14 bornes, dont 8 CCVL) BOM bioGNV : **200 000 €** par BOM (6 BOM)	**Financements identifiés**	8 bornes CCVL : **57 600 €** TEPCV SYDER / SYGERLY

Indicateurs de réalisation	nombre de bornes de recharge électrique nombre de BOM GNV sur le territoire	
Indicateurs d'efficacité	consommation électrique via les bornes de recharge (en kWh) consommation de biognv des véhicules des collectivités (en kWh)	
Gains attendus	11 nouvelles bornes sur le territoire 6 BOM (benne à ordures ménagères) BioGNV	0,31 GWh 0,15 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Privilégier un mix électrique reposant en grande partie sur les énergies renouvelables pour l'alimentation des véhicules électriques	

MOB_lobbying			
Orientation stratégique	**Mobilité**	**Objectif(s)**	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	**+**		

Réaliser des études et engager des dialogues pour développer les transports en commun

Contexte

Le territoire de l'Ouest Lyonnais n'est pas autorité organisatrice des transports, par conséquent, des dialogues avec les structures compétentes en matière de transports en commun sont nécessaires. En effet, l'optimisation et l'amélioration de la desserte du territoire en transports en commun doit faciliter le report modal depuis la voiture ainsi que l'intermodalité autour des pôles d'échanges. Le territoire est déjà desservi par des lignes de bus (TCL/cars du Rhône) et par plusieurs lignes de train et de tram-train, bien que cette desserte soit hétérogène. Le comité de ligne, chargé de travailler sur les points noirs du réseau ferré, a aujourd'hui disparu. Il est donc nécessaire de remettre en place un dialogue constructif et débouchant sur des actions concrètes sur le territoire. Dans le cadre de la loi LOM, les collectivités pourront devenir autorité organisatrice de la mobilité, il est donc nécessaire d'engager des réflexions dès maintenant.

Objectifs de l'action

Le plan climat doit permettre de réduire l'usage de la voiture, et pour cela une desserte efficace en transports en commun (bus ou train) est nécessaire. Cette action a pour but de réengager des discussions constructives avec les structures compétentes afin d'identifier les actions à mettre en place et les leviers à mobiliser.

Modalités de mise en œuvre

Encourager le développement de nouveaux modes de transport en commun

> Étudier avec les structures compétentes toutes les possibilités d'amélioration de l'accès à la métropole, sur la mise en place d'un TCSP ou de voies réservées, ainsi que des connexions multimodales et de transports innovants reliés directement au réseau de TC lourds de la métropole (métro B, D, et E dans le futur) via notamment des études de rabattement
> Soutenir auprès de la SNCF et de la Région la prolongation du tram-train après Sain-Bel (réaliser une étude d'opportunité)
> Réaliser la jonction Tram-train Givors-Brignais (avec 1ère tranche jusqu'à Millery)
> Soutenir auprès de la SNCF, de la Région et de l'État, la transformation de la ligne Lyon-Saint-Étienne en Réseau Express Métropolitain

Mobiliser les structures compétentes sur les difficultés et points noirs des transports en communs

> Intervenir auprès du comité de mobilité pour le territoire "Vallée du Rhône Nord" pour soutenir les projets de développement des transports en commun sur le territoire de l'Ouest Lyonnais
> Organiser des rencontres avec le SYTRAL et le SMT AML pour identifier les possibilités de développer et renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire de l'Ouest Lyonnais

Calendrier de l'action

Dialogues et mobilisation	2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 ; 2025
Etudes	2021 à 2025

Porteurs	SOL, EPCI, Région	**Partenaires**	Collectivités, SYTRAL, SNCF, Région AURA
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche veille pour la loi LOM	**Liens avec d'autres projets et programmes**	projet de SCoT PDU (actions 1.3 et 3.3) PPA (action 14 ; feuille de route : actions 1, 2)
Coûts estimés	Etudes TSCP : environ 60 000 € par étude (part du SOL à définir), budget de **120 000 € total**	**Financements identifiés**	Région, département, Métropole, SYTRAL, collectivités
Indicateurs de réalisation	réalisation des études de faisabilité (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité	NC		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Prendre en compte la mobilité PMR		

BAT_réno_log			
Orientation stratégique	Bâtiments	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air Stockage du carbone Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	+++		

Encourager la rénovation énergétique des logements

Contexte

Le territoire de l'Ouest Lyonnais s'inscrit dans un contexte péri-urbain à rural où l'habitat individuel est la forme principale d'habitat. 67% des logements du territoire datent d'avant 1990 et sont donc susceptibles de pourvoir faire l'objet d'une rénovation énergétique. Cette démarche peut par ailleurs entraîner des gains non seulement de confort mais également économiques, puisque le chauffage représente ici environ 66% de la consommation énergétique dans les logements. Des actions portant sur la rénovation énergétique des logements ont déjà été mises en oeuvre sur le territoire dans le cadre de la Platerforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) portée par le SOL et dans les Programmes d'Intérêt Général (PIG) de la COPAMO et CCPA. Sur le territoire, le secteur résidentiel représente le second poste le plus consommateur d'énergie, ce qui en fait donc un sujet prioritaire.

Objectifs de l'action

Le plan climat porte une attention particulière à la réduction des consommations énergétiques par l'amélioration de la performance des bâtiments. Cette action a pour objectif de poursuivre et amplifier les mesures mises en place pour la rénovation énergétique des logements, et de mettre davantage en avant les enjeux de confort d'été et de matériaux biosourcés.

Modalités de mise en œuvre

action déjà engagée

Encourager les particuliers à la rénovation globale et performante

Continuer et amplifier le service d'accompagnement renforcé aux particuliers (logements individuels) pour les guider dans la rénovation énergétique de leur logement (conseils techniques et financiers) :
> poursuivre le partenariat avec l'ALTE 69 pour l''Espace Info Energie (EIE)/Réseau FAIRE et le conseil renforcé
> si le besoin se fait sentir, faire évoluer le conseil pour aller plus loin dans l'accompagnement des projets (suivi de travaux...)
> engager une subvention sur des postes stratégiques de la rénovation pour aider à faire émerger en particulier des rénovations globales

Développer l'accompagnement à destination des copropriétés
> identifier le type d'accompagnement qui puisse aider à faire aboutir des projets de rénovation en copropriétés
> mettre en place ce dispositif sur le territoire

Inclure les questions de matériaux biosourcés et de confort d'été dans l'accompagnement à la rénovation
> davantage communiquer sur ces matériaux lors des conseils EIE
> subventionner l'usage de matériaux biosourcés (cf subvention sus-mentionnée)
> sensibiliser également à la question de la qualité de l'air intérieur

Prévenir et accompagner les situations de précarité énergétique

Accompagner le public éligible aux aides ANAH
> poursuivre et amplifier les dispositifs d'accompagnement du public ANAH mis en place par les EPCI (PIG, conventions avec SOLIHA)
> articuler davantage la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique du SOL avec le PIG ou conventions ANAH mis en place par les EPCI du territoire (échanges d'informations, suivi...)

Mobiliser les différents outils pour prévenir les situations de précarité
> inscrire dans les révisions de PLH des actions fortes sur la rénovation des logements, en particulier des logements sociaux
> suivre les bailleurs sociaux pour s'assurer de la réalisation des opérations de rénovation
> maintenir et généraliser sur le territoire les aides financières

Mettre en place un plan de communication sur la rénovation

Poursuivre la communication sur la rénovation des logements individuels
> définir un nouveau plan de communication sur le service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique (Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique)
> le déployer sur le territoire et auprès des partenaires

Mettre en place une communication ciblée sur certains publics (cœur de village, logements collectifs)
> diffuser la communication sur la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique auprès de certains publics cibles, en précisant les accompagnements spécifiques possibles (par exemple en copropriété)
> relayer la communication sur les PIG et conventions ANAH des EPCI
> sensibiliser sur la préservation du patrimoine bâti

Calendrier de l'action

accompagnement des particuliers subvention des ménages précarité communication	2020 à 2025 2022 à 2025 2020 à 2025 2021 à 2025		
Porteurs	PTRE : SOL ANAH : EPCI	**Partenaires**	ALTE, bailleurs sociaux, CAUE
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation Fiche BAT_acteurs	**Liens avec d'autres projets et programmes**	SPPEH & Partenariat ALTE PLH CCPA, CCVG, COPAMO, CCVL PPA (feuille de route : action 7)
Coûts estimés	PTRE - conseil aux particuliers : **75 000 € par an pour l'EIE (socle ALTE)** **PTRE : 62 000 € année 1**, puis **moyenne de 83 000 € par an années suivantes** (max 100 000 € par an) Subvention des ménages : **200 000 € par an sur 4 ans** (tout public, par le SOL) + subventions dédiées au public ANAH : **50 000 € par an** par la CCPA **40 000 € par an** par la COPAMO et la CCVL **env. 10 000 € / an** par la CCVG Communication et sensibilisation : **10 000 € par an** (en plus des actions du socle ALTE : ex: précarité) PIG et conventions SOLIHA : **140 000 € /an** COPAMO (PIG et OPAH) **25 000 € / an** pour la CCPA **14 000 € /an** pour la CCVL **15 000 € / an** (maximum) pour la CCVG	**Financements identifiés**	Région 2020 (TEPOS 2 : 35 000 €)
Indicateurs de réalisation	nombre de contacts EIE nombre de subventions accordées nombre d'accompagnements ANAH		
Indicateurs d'efficacité	nombre de logements rénovés (quelques postes seulement) nombre de logements rénovés (performante ou globale)		
Gains attendus	1000 rénovations par an dont 400 logements en poste par poste et 600 rénovations performantes		84,24 GWh 19,71 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Prévoir des suivis et accompagnements post-travaux (usages, optimisations, etc.) Prendre en compte la notion d'analyse du cycle de vie des matériaux Mettre en place des mesures permettant de limiter les différents impacts de la phase de chantier (cf évaluation complète) Intégrer le critère paysager dans les projets de rénovation		

BAT_coll_tertiaire			
Orientation stratégique	Bâtiments	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	++		

Agir sur les bâtiments publics et tertiaires privés

Contexte

Le territoire de l'Ouest Lyonnais comprend plusieurs pôles d'activité importants (Brignais, Chaponost, Mornant, L'Arbresle, etc.) et regroupe donc un nombre important d'entreprises. L'action de ces entreprises sur leurs bâtiments permet de réduire les consommations d'énergie sur le territoire, mais également de réduire les émissions de GES. Les collectivités peuvent également agir sur leur propre patrimoine, levier facilement identifié et générateur d'économies financières. Plusieurs actions ont par ailleurs déjà été engagées sur ce point, notamment la rénovation et l'extension performante des locaux de la CCVL à Vaugneray. Enfin, l'optimisation de l'éclairage public est également générateur d'économies d'énergie et financières pour les collectivités. Ces actions sur le patrimoine public ont également un enjeu important d'exemplarité.

Objectifs de l'action

Cette action vise donc à mettre en place des mesures permettant de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine des collectivités, bâtiments et éclairage public, mais aussi sur celui des entreprises locales.

Modalités de mise en œuvre

action déjà engagée

Améliorer la performance énergétique des collectivités

Agir sur le parc bâti des collectivités
> remettre en place de service de CEP (Conseil en énergie partagé) avec l'ALTE et le proposer aux communes qui souhaitent en bénéficier
> accompagner les collectivités pour leurs travaux, dans la réalisation d'analyses d'opportunités, la préconisations de travaux et la sélection de professionnels (partenariat ALTE)
> sensibiliser les élus et les techniciens à la rénovation des bâtiments et au changement du mode de chauffage (voir fiche Sensibilisation)
> inscrire une exigence d'usage de matériaux biosourcés (en priorité issus d'un périmètre restreint) dans les marchés publics (exemple : bois local)
> encoruager l'approvisionnement en énergie des collectivités via des fournisseurs garantissant l'origine renouvelable

Mettre en place un dispositif de valorisation et massification des CEE sur le territoire (collectivités et particuliers)
> rappeler aux collectivités l'intérêt des CEE et de leur valorisation (cf fiche sensibilisation)
> accompagner la mise en place de CEE pour les collectivités et les particuliers, optimiser et massifier la valorisation des CEE (convention AURAEE/ALTE69/VTE)

Encourager les entreprises du secteur tertiaire à agir sur leurs bâtiments

> Sensibiliser les entreprises à la rénovation et aux éco-gestes lors de rencontres des clubs d'entreprises (cf fiche Sensibilisation)
> Rappeler l'intérêt des CEE et de leur valorisation (cf fiche Sensibilisation)
> Diffuser aux entreprises du territoire une communication sur les accompagnements de la CMA et de la CCI (diagnostics et accompagnements de type "Visite énergie", etc.)
> Encourager les entreprises à mettre en place des démarches de développement durable à l'échelle des ZAE

Optimiser l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse

Poursuivre les actions engagées par les syndicats d'énergie
> accompagner et sensibiliser à la pratique de l'extinction nocturne
> accompagner au changement des luminaires (décrêt du 28.12.2018)
> sensibiliser les élus locaux (maires) sur les possibilités pour faire respecter la réglementation en matière d'éclairage des commerces

Sensibiliser les entreprises sur la question de l'éclairage, notamment dans les ZAE (cf fiche Sensibilisation)

Lutter contre la pollution lumineuse
> Réaliser une étude sur les trames noires du territoire

Encourager des modes de rafraichissement des bâtiments publics et privés tertiaires plus durables

Encourager la réduction de la climatisation dans les bâtiments publics et les commerces (cf fiche sensibilisation)
> communiquer auprès des entreprises et collectivités sur les enjeux liés à la climatisation
> communiquer sur la mise en place de pratiques alternatives (puits canadiens, géothermie, brises-soleil...)
> communiquer sur l''importance de l'entretien des climatiseurs et sur le changement de fluides (réglementation)

Calendrier de l'action

Conseil en énergie partagée valorisation des CEE Etude trame noire éclairage public communication et sensibilisation	2021 à 2025 à partir de 2020 2024 à 2025 tout au long du PCAET 2021 à 2022		
Porteurs	SOL, EPCI, communes (éclairage)	**Partenaires**	syndicats d'énergie, ALTE
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation Fiche Bat_acteurs	**Liens avec d'autres projets et programmes**	convention VTE (ALTE) PPA (actions 9, 10, 19)
Coûts estimés	Visite énergie CCI : **2 000 €** Conseil en énergie partagé : environ **135 000 €** par an pour 30 communes Communication et sensibilisation : **15 000 €** Etude trame noire : environ **60 000 €**	**Financements identifiés**	Visite énergie CCI : 100% ADEME
Indicateurs de réalisation	part des marchés publics de construction incluant une clause sur les matériaux biosourcés nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne ou ayant mis en place une politique de gestion de l'éclairage public		
Indicateurs d'efficacité	consommation d'énergie des bâtiments publics consommation d'électricité pour l'éclairage public kwh CUMAC valorisés		
Gains attendus	réduction de 30% des consommations de l'éclairage public gain de 10% sur les bâtiments publics dans le chauffage 50 m3 volume de bois dans les bâtiments publics		26,67 GWh 3,88 ktCO2e +0,05 ktCO2e (séquestration annuelle)
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Prévoir des suivis et accompagnements post-travaux (usages, optimisations, etc.) dans les bâtiments publics et les logements sociaux Intégrer la question du mobilier urbain associé à l'éclairage, le choix du matériel, utilisation de technologies à base de LEDS, participation au programme européen de maîtrise de l'énergie « Green Light » par des actions concrètes, etc. Mettre en place des mesures permettant de limiter les différents impacts de la phase de chantier (cf évaluation complète)		

BAT_acteurs			
Orientation stratégique	**Bâtiments**	**Objectif(s)**	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	**+**		

Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation

Contexte

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière de la rénovation est essentielle pour développer un contexte favorable aux démarches de rénovation, tant sur les aspects techniques que financiers. Sur l'Ouest Lyonnais, l'ALTE propose déjà des ateliers et des rencontres à destination des professionnels sur les techniques et les pratiques, et a également mené une expérimentation sur l'Ouest Lyonnais sur la mobilisation des acteurs de la transaction (agences bancaires et immobilières) ayant conduit à l'élaboration d'une charte avec des banques locales.

Objectifs de l'action

Le plan climat doit s'assurer que les actions de réduction des consommations puissent être mises en œuvre. Cette action a donc pour but de créer un contexte favorable à la rénovation, en mobilisant les différents acteurs locaux sur ce sujet.

Modalités de mise en œuvre — action déjà engagée

Engager les professionnels de la filière du bâtiment dans une démarche de performance

Accompagner les professionnels de la rénovation et du bâtiment à monter en compétence sur la performance thermique et les nouvelles pratiques
> organiser des ateliers et démonstrations sur les pratiques (partenariat ALTE), des séances de sensibilisation aux enjeux climat énergie dans le bâtiment (confort d'été, matériaux biosourcés, qualité de l'air intérieur, intégration paysagère, gestion des déchets du bâtiment)
> organiser des formations à destinations des professionnels (partenariat ALTE)
> mettre en place un plan de communication à destination des acteurs locaux sur les formations et ateliers
> promouvoir une approche globale

Identifier les potentiels locaux pour des filières de production de matériaux biosourcés
> mobiliser les agriculteurs et artisans pour identifier les démarches déjà mises en place (qui a déjà été sollicité, qui a une filière, quels débouchés, etc.)

Poursuivre les actions de mobilisation des acteurs de la transaction (banques, agences immobilières, etc.)

> sensibiliser les acteurs au rôle de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, aux aides financières et aux enjeux climat - énergie

Agences bancaires
> relancer la mobilisation des agences banquaires du territoire en recontactant les signataires de la charte et actualiser cette dernière si besoin
> poursuivre la sensibilisation pour élargir le cercle des signataires de la charte
> communiquer auprès des particuliers sur les banques concernées (en EIE et communes)

Agences immobilières
> identifier les actions spécifiques à déployer auprès des agences immobilières (partenariat ALTE), en s'inspirant de l'expérimentation faite sur le territoire du SOL en 2018 par HESPUL avec l'action « Préco'immo »

Calendrier de l'action

formation des professionnels	2020 à 2025
mobilisation des acteurs	2020 à 2024

Porteur	SOL	**Partenaires**	ALTE, OIKOS, professionnels du bâtiment (artisans, architectes, maitres d'œuvre…), agences bancaires locales ; Fédération du BTP
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche BAT_réno Fiche BAT_coll_tertiaire	**Liens avec d'autres projets et programmes**	SPPEH PPA (action 9)
Coûts estimés	Dispositif DOREMI : 3 454 € / EPCI > **13 816 € sur 2 ans + 45 000 €** Mobilisation et communication pour les acteurs de la transition : **45 000 €** (1 ETP ALTE partagé à partir de 2022)	**Financements identifiés**	Région (TEPOS 2) : **5 000 €**
Indicateurs de réalisation	nombre de rencontres organisées avec des professionnels du bâtiment nombre de signataires de la charte des banques		
Indicateurs d'efficacité	NC		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Recommander le recours à des matériaux locaux et à faible bilan carbone et sensibiliser les agents et les professionnels du territoire à l'utilisation de matériaux biosourcés et à l'analyse des cycles de vies des matériaux		

ADAPT_forêt			
Orientation stratégique	**Territoire résilient**	**Objectif(s)**	Adaptation au CC Stockage du carbone Production d'ENR
Priorité de l'action	**+++**		

Poursuivre les actions de structuration de la filière forestière

Contexte

La forêt occupe une part importante de l'espace de l'Ouest Lyonnais (environ 18% du territoire) et elle y est en quasi-totalité privée et très morcellée, ce qui soulève des problématiques d'exploitation et de gestion de cet espace. Si la filière du travail du bois est bien représentée sur le territoire avec près de 200 entreprises, seules 5 interviennent pour l'exploitation et les travaux forestiers. Pour répondre aux enjeux de développement et de structuration de la filière forestière locale tout en préservant l'enjeu paysager, un partenariat a été mis en place avec le CRPF. Cela a conduit notamment à la création d'une association de propriétaires forestiers (l'ASLGF).

Objectifs de l'action

Le plan climat doit veiller à la coordination des différentes actions et s'assurer que celles-ci sont cohérentes et que tous les enjeux sont pris en compte. Cette action a donc pour objectif de mettre en place une filière forestière locale qui répond à la fois aux enjeux économiques, énergétiques et d'adaptation au changement climatique.

action déjà engagée

Encourager une gestion partagée et durable de la ressource forêt/bois

Sensibiliser, former et informer les propriétaires forestiers et les élus
> communiquer sur les enjeux de la gestion forestière et la multifonctionnalité de la forêt (biodiversité, rôle social…)
> communiquer sur les outils et accompagnements existants, notamment l'accompagnement technique du CRPF

Mettre en place les conditions favorables à une gestion de la forêt
> améliorer la desserte forestière (voiries d'accès, plateforme de dépôt…) en s'appuyant sur le schéma de desserte
> poursuivre le regroupement des propriétaires et encourager la mutualisation de chantiers grâce notamment à l'ASLGF

Favoriser des itinéraires de gestion sylvicoles durables initiant une adaptation au changement climatique
> communiquer, former et accompagner les propriétaires forestiers et les élus sur les enjeux du changement climatique en forêt (définition d'itinéraires techniques sylvicoles, proposition d'essences adaptées, nouvelles pratiques moins impactantes, prévention de feux de forêts…)
> mettre en place des placettes d'observation pour suivre l'impact du changement climatique

Structurer une filière forêt/bois locale sur l'Ouest Lyonnais

Créer un environnement favorable à la mise en place d'une filière locale :
> poursuivre le développement d'équipements structurants pour les filières bois (exemple : plateforme d'Yzeron)
> favoriser la connexion entre la ressource et les besoins (chantiers expérimentaux sur le chataîgnier, sensibilisation des acteurs de la transformation et du commerce à l'utilisation du bois local...)

Accompagner les entreprises de la filière forêt/bois du territoire :
> encourager l'installation ou la reprise d'entreprises (accompagnement technique, mise en relation avec les acteurs, valorisation du potentiel économique sur le territoire...)
> encourager la labellisation des entreprises vers des démarches de qualité
> mettre en relation l'ensemble des acteurs de la filière forêt/bois locale

Encourager l'utilisation du bois local sur le territoire
> élaborer un Plan d'Approvisionnement Territorial et qualifier les besoins en bois-énergie pour les chaufferies existantes
> mettre en place des actions de sensibilisation des acteurs et des élus sur l'usage du bois construction et du bois-énergie (visite de chantier, sensibilisation des services techniques...)

Calendrier de l'action

communication et sensibilisation	tout au long du PCAET
routes forestières	2020 ; 2023 à 2024
PAT	2021 ; 2022
accomapagnements	tout au long du PCAET

Porteurs	SOL, CRPF, Fibois 69, EPCI	**Partenaires**	communes, ASLGF, Département, Sylv'Acctes, Région
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche ENR_bois	**Liens avec d'autres projets et programmes**	accompagnement CRPF PENAP action 2.3

Coûts estimés	Création de dessertes forestières : Projet Croix du Ban : **130 000 €** Projet Massif du Bouta : **36 000 €** Nouveau projet : **80 000 €** Rédaction d'un PAT : **30 000 €** Communication, sensibilisation et animation : Accompagnement des propriétaires : **15 000 € par an** Accompagnement des entreprises et élus : **15 000 € par an** Communication **: 5 000 € par an**	**Financements identifiés**	subventions de la Région, du Département et de l'Europe pour les routes forestières Budget du SOL : **166 000 €** PAT : mobilisation du programme LEADER (2 ans), à suivre : AAP animation 26 000 €
Indicateurs de réalisation	nombre d'adhérents à l'ASLGF km de routes et pistes forestières rédaction d'un programme d'approvisionnement territorial (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité	ha d'espaces forestiers concerné par une démarche d'accompagnement à l'exploitation (association, durable, etc.)		
Gains attendus	maintien de la surface forestière		+ 82,89 ktCO2e (séquestration annuelle)
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Recommander le recours à des matériaux locaux et à faible bilan carbone et sensibiliser les agents et les professionnels du territoire à l'utilisation de matériaux biosourcés et à l'analyse des cycles de vies des matériaux		

ADAPT_eau			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	+++		

Améliorer la gestion de la ressource en eau

Contexte

La ressource en eau est un enjeu majeur sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. En effet, la ressource est fragile qualitiativement et quantitativement, et le territoire n'est pas autonome pour son approvisionnement. De plus, les prévisions d'augmentation de la population locale tendent à créer une tension supplémentaire sur la ressource. Il apparait donc nécessaire de mettre en place des mesures permettant de gérer la répartition de la ressource face aux différents besoins et usages, et de limiter les consommations. Le projet de SCoT identifie des préconisations et des recommandations ambitieuses sur la gestion de la ressource en eau.

Objectifs de l'action

Le plan climat reflète la stratégie du territoire en matière d'adaptation au changement climatique, où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important : la ressource en eau est déjà tendue aujourd'hui sur le territoire, et les évolutions climatiques attendues vont accentuer cette pression. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette question, cette action a pour but de les soutenir et d'encourager la prise en compte du changement climatique dans les reflexions sur la ressource en eau, en particulier dans les usages qui en sont fait.

Modalités de mise en œuvre

action déjà engagée

Poursuite du partenariat avec les acteurs du territoire

Poursuivre le travail partenarial entamé dans le cadre de la révision du SCoT entre le SOL, les syndicats de rivière et les syndicats d'eau potable, sur la nappe du Garon et notamment sur l'approvisionnement en eau potable du territoire à long terme (partage d'information, détermination de qui fait quoi...)

Travailler sur la ressource en eau (quantitativement et qualitativement)

Protéger la ressource en eau potable
> poursuivre les efforts des syndicats des eaux sur la chasse aux fuites (en lien avec les obligations de l'Agence de l'eau)
> étudier les possibilités d'usage des eaux de sortie de station d'épuration
> réaliser un état des lieux des pratiques d'économie d'eau au sein des collectivités et mettre en place des mesures lorsque le besoin est identifié (récupération des eaux sur les bâtiments publics, arrosage urbain, etc.) (cf Fiche Sensibilisation)
> réaliser une étude de faisabilité pour la réalimentation de la nappe phréatique du Garon par le réseau d'irrigation SMHAR de MILLERY MORNANT (ressource RHONE) en période hivernale quand celui-ci est inactif

Assurer une gestion des eaux transparente pour le réseau hydraulique
> intégrer dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues
> intégrer dans les documents d'urbanisme des objectifs de limitation de l'imperméabilisation des sols et d'infiltration des eaux
> réaliser des zonages des eaux pluviales

Mettre en oeuvre les actions identifiées dans le PGRE du Garon, le PGRE de l'Yzeron et le futur PGRE du Gier

Encourager le grand public à améliorer ses pratiques

Sensibiliser à la qualité de la ressource en eau et aux économies d'eau
> poursuivre les actions de sensibilisations auprès des scolaires réalisées dans le cadre des contrats de rivière
> en partenariat avec les syndicats des eaux, encourager ou initier une campagne de communication sur les éco-gestes d'économie d'eau

Encourager la récupération des eaux de pluie
> mettre en place une campagne de communication sur la récupération des eaux de pluie, en partenariat avec les syndicats des eaux
> étudier la possiblité à chaque construction ou rénovation d'installer des cuves de récupération des eaux de pluie à destination des usages d'arrosage des jardins notamment

Encourager les agriculteurs et les industriels à agir sur leurs consommations d'eau

Industriels : encourager la récupération des eaux de pluie et les équipements permettant de réduire les consommations d'eau
> organiser des rencontres avec les clubs d'entreprises sur la question de la ressource en eau et proposer des solutions (cf Fiche Sensibilisation)
> diffuser une communication à toutes les entreprises sur les enjeux de la ressource en eau et les contacts compétents pour un accompagnement (CMA, Syndicat des eaux, démarche "Opti'flux" par la CCI)

Agriculteurs : accompagnement à des choix de pratiques et de cultures plus économes en eau
> promouvoir auprès des agriculteurs la mise en place de MAEC (cf PAEC - SMAGGA)
> promouvoir auprès des agriculteurs la mise en place de pratiques favorisant l'infiltration de l'eau et l'optimisation de l'usage de l'eau
> cf Fiche ADAPT_agri
> poursuivre l'expérimentation dans le cadre du projet SMHARTER

Calendrier de l'action

entreprises	2020 à 2023
agriculteur	tout au long du PCAET
grand public	tout au long du PCAET

Porteurs	SOL, syndicats de rivières, syndicats d'eau potable, syndicats d'irrigation des eaux, syndicats d'assainissement	**Partenaires**	EPCI, agriculteurs, entreprises, CA, CCI, syndicat de rivière / syndicat de gestion des eaux
Lien avec d'autres actions du PCAET	fiche ADAPT_ZH	**Liens avec d'autres projets et programmes**	projet de SCOT PGRE du Garon et de l'Yzeron PAEC SMAGGA
Coûts estimés	Opti'flux : **1500€ HT** Etude faisabilité réalimentation nappe du Garon : 100 000 € Accompagner les agriculteurs : **30 000 €** Communication et sensibilisation professionnels : **10 000 €** Communication et sensibilisation grand public : **100 000 € au total** (achats de kits d'économie d'eau,n actions de sensibilisation, etc.) frais à répartir: estimation de la part du SOL/collectivités à **25 000 €**, syndicats des eaux pour le reste	**Financements identifiés**	Opti'flux : 100% ADEME & CCI subvention région / ADEME ? Accompagnement des agriculteurs : SMAGGA mobilisation des syndicats des eaux
Indicateurs de réalisation	nombre de personnes concernées par les actions de sensibilisation et de communication		
Indicateurs d'efficacité	consommation d'eau potable par les particuliers consommation d'eau des collectivités		
Gains attendus	NC réduction de la consommation d'eau et des prélèvements sur la nappe du Garon		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	En complément de la limitation de l'imperméabilisation, encourager la désimperméabilisation, bien qu'elle ne soit pas toujours possible ni aisée, et quoi qu'il en soit corrective Sécuriser l'alimentation en eau potable, limiter la sollicitation des ressources en eau, protéger les ressources stratégiques dans les documents d'urbanisme		

ADAPT_agri			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique Stockage du carbone
Priorité de l'action	++		

Développer la résilience de l'agriculture

Contexte

Le territoire de l'Ouest lyonnais s'inscrit dans un contexte péri-urbain à rural, où l'agriculture est fortement présente, bien que menacée par la pression foncière. Il est en effet marqué par une variété de paysages qui traduit une diversité des productions et des modes d'exploitations. Afin de renforcer et maintenir l'activité agricole locale, plusieurs actions ont déjà été conduites, notamment la création d'une marque "Le Lyonnais, Monts et Coteaux" et la mise en place de 2 AOC. Des actions permettant d'engager une transition de l'agriculture vers des pratiques plus durables ont également été menées (accompagnement au bio, etc.) dans le cadre de divers programmes : PSADER, PENAP, etc.

Objectifs de l'action

Le plan climat peut agir sur l'agriculture à la fois pour limiter son impact sur l'environnement, mais s'inscrit également dans la continuité d'autres documents structurant de la filière pour maintenir cette activité locale. Cette action a donc pour objectif de poursuivre les accompagnements aux transitions, mais également de trouver des solutions aux enjeux du changement climatique qui présentent de forts impacts sur le secteur agricole. Enfin, les actions de maintien de l"activité agricole locale ont aussi des impacts positifs sur la séquestration du carbone et la perméabilité des sols.

Modalités de mise en œuvre

action déjà engagée

Préserver une agriculture dynamique et diversifiée

Préserver le foncier agricole
> informer les propriétaires sur l'enjeu de préserver le foncier agricole et sur le classement en PENAP
> mettre en oeuvre des stratégies foncières de préservation du foncier agricole
> encourager des actions expérimentales de mutualisation du foncier (espace-test agricole...)

Accompagner l'installation et la transmission en agriculture
> accompagner les porteurs de projet en installation et en transmission pour encourager le développement d'une agriculture diversifiée et durable sur le territoire

Initier des projets agricoles collectifs structurants
> permettre la construction d'équipements collectifs et des CUMA en zone agricole dans les documents d'urbanisme (SCOT)
> identifier les besoins collectifs des agriculteurs

Accompagner le changement de pratiques pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

Identifier les enjeux pour l'agriculture lié à l'adaptation au changement climatique
> réaliser un état des lieux des données disponibles (météorologiques, évènements climatiques, éléments de recherche...) pour le territoire et des initiatives d'adaptation déjà engagées
> définir un programme d'actions permettant de répondre aux enjeux de l'Ouest Lyonnais
> optimiser les flux liés à l'activité agricole (commercialisation, autonomie alimentaire des exploitations, livraisons des produits et fournitures...)

Encourager le changement de pratiques agricoles en s'appuyant sur des démarches structurantes :
> poursuivre et accompagner les dynamiques de changement (Projet Bio et Eau, diagnostic de conversion., labellisation GIEE, stratégie foncière du SMAGGA..) et étudier leur développement sur l'ensemble du territoire

Faciliter la mise en place d'expérimentations
> accompagner les expériences initiées et s'appuyer sur ce suivi pour encourager leur reproductibilité

Sensibiliser, former et communiquer sur les outils et les accompagnements disponibles :
> valoriser les expérimentations engagées (visite de terrain, fiches-expériences...) en communiquant auprès des agriculteurs et des élus
> sensibiliser les acteurs et les agriculteurs autour des enjeux et de la stratégie identifiés pour l'Ouest Lyonnais, et notamment sur la préservation des éléments structurants (haies, mares...) et de la biodiversité

Calendrier de l'action

Communication et accompagnements adaptation au changement climatique	tout au long du PCAET 2020 (études) ; 2021 (expériementations) ; 2022 ; 2023 à 2025 (communication)

Porteurs	SOL, EPCI, Chambre d'Agriculture, ADDEAR	Partenaires	SOL, EPCI, CDA69, CA, ADDEAR, ARDAB, agriculteurs, CUMA

Lien avec d'autres actions du PCAET	fiche ADAPT_eau	**Liens avec d'autres projets et programmes**	PENAP actions 3.2 et 4.2 TEPOS objectif 12 projet de SCoT PPA (action 12 ; feuille de route : action 5)
Coûts estimés	Communication et sensibilisation : **5 000 €** par an Réflexion-action sur l'adaptation de l'agriculture: **20 000 €** Accompagnement à l'expérimentation et mise en œuvre du plan d'actions : 3**0 000 €**	**Financements identifiés**	PENAP LEADER AO agriculture (**20 000 €**)
Indicateurs de réalisation	nombre d'accomapgnements réalisés pour des agriculteurs nombre d'actions de sensibilisation des agriculteurs aux enjeux du changement climatique		
Indicateurs d'efficacité	ha de surface agricole		
Gains attendus	actions en faveur du maintien de l'agriculture et pratiques durables		2,5 ktCO2e + 6,33 ktCO2e (séquestration annuelle)
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Développer l'usage de la conservation des sols Renforcer les pratiques favorisant la biodiversité et le stockage du carbone (rotation des cultures, replantation et entretien des haies, lutte contre l'érosion des sols, etc.) Attention aux types de filières et à leur insertion dans le paysage (exemple : serres pour le maraîchage)		

ADAPT_urbain			
Orientation stratégique	**Territoire résilient**	**Objectif(s)**	Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	**++**		

Préserver le cadre de vie

Contexte

Le territoire de l'Ouest lyonnais bénéficie d'un cadre de vie attractif, en raison d'un urbanisme pavillonaire recherché et de la présence importante des espaces naturels. Il est toutefois soumis à certains nuisances pouvant contribuer à dégrader ce cadre de vie, tel la qualité de l'air ou les risques naturels. Le territoire est d'ailleurs en partie compris dans le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de l'aire métropolitaine de Lyon, ses objectifs devant alors être pris en compte dans le cadre du PCAET. En parallèle et au regard des évolutions attendues dans le cadre du changement climatique, les questions de confort d'été et de lutte contre le ruissellement des eaux sont traitées dans le plan climat.

Objectifs de l'action

Le plan climat doit contribuer à maintenir une qualité de vie suffisante sur le territoire, notamment vis-à-vis du changement climatique. Cette action a pour but de mettre en place des mesures permettant d'adapter l'espace urbain et les pratiques au changement climatique, afin de limiter son impact sur le cadre de vie local et la santé des habitants.

Modalités de mise en œuvre

Adapter l'espace urbain aux conséquences du changement climatique

Sensibiliser les différents publics (habitants, élus, aménageurs, techniciens) aux solutions d'adaptation
> communiquer auprès du grand public sur les pratiques à mettre en place (éco-gestes, arbres dans les jardins et leur emplacement par rapport au bâtiment) pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments
> sensibiliser les élus et techniciens (cf fiche Sensibilisation)
> sensibiliser les aménageurs publics et privés aux enjeux eau dans les aménagements (eau potable, usée, pluviale)

Réaliser des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur dans les centres-bourgs
> prévoir dans les documents d'urbanisme un coefficient de biotope
> intégrer dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues
> lors d'aménagements, notamment en zone déjà urbanisée, priviliégier l'usage de matériaux perméables et augmenter la végétalisation du site
> identifier les secteurs d'îlots de chaleur et les possibilités pour limiter le phénomène

Mettre en place une communication auprès des acteurs du paysage (architectes, paysagistes, pépiniéristes et habitants) sur les enjeux liées aux haies (allergies, puit de carbone, biodiversité, fraicheur, changement climatique)
> diffuser auprès des habitants la plaquette du Département sur les haies
> organiser une rencontre avec les acteurs professionnels sur les enjeux liées aux haies

Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air

Prendre en compte la qualité de l'air dans l'urbanisation du territoire
> éviter de développer l'urbanisation et particulièrement les zones à vocation d'habitat ou les établissements accueillant du public à proximité immédiate des principales sources d'émissions polluantes (axes routiers importants notamment), mais également les axes cyclables
> étudier le déplacement des établissements recevant un public sensible (établissements scolaires ou d'accueil de la petite enfance, maisons de retraite…) situés dans des zones de fortes émissions
> prendre en compte la question des plantes allergisantes dans la végétalisation de l'espace urbain

Communiquer sur les mesures à mettre en place en cas de pic de pollution
voir action n°20 du PPA

Lutter contre le risque d'inondation et l'artificalisation des sols

Sensibiliser les élus et techniciens sur les liens entre le risque d'inondation et l'artificialisation des sols (cf Fiche Sensibilisation)
> organiser une rencontre autour de la question "Zéro artificialisation nette" et des solutions à mettre en place

Assurer une gestion des eaux transparente pour le réseau hydraulique
> (cf fiche ADAPT_eau)
> intégrer des exigences d'usage de matériaux perméables et d'infiltration à la parcelle dans les marchés publics et les documents d'urbanisme
> intégrer des mesures de prévention dans les documents comme les contrats de rivière, le SCoT, les PLU, Schéma directeurs de gestion des eaux pluviales, etc. pour éviter les risques de ruissellement des eaux de pluie

Assurer le respect du règlement du PPRN inondations
Mettre en oeuvre les actions identifiées dans le PGRE du Garon et de l'Yzeron, et le futur PGRE du Gier (cf fiche ADAPT_eau)
Mettre en place des actions de sensibilisation des acteurs agricoles au ruissellement et aux pratiques agricoles (cf Fiche ADAPT_agri)

Calendrier de l'action			
communication et sensibilisation	2021 à 2025		
Porteurs	SOL, EPCI, Etat, communes	**Partenaires**	EPCI, communes, syndicat des eaux
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation Fiche ADAPT_agri Fiche ADAPT_eau	**Liens avec d'autres projets et programmes**	PGRE Garon projet de SCoT PPA (actions 17, 19, 20) PPRNi
Coûts estimés	Communication et sensibilisation : **25 000 €**	**Financement identifié**	
Indicateurs de réalisation	part des marchés publics incluant une clause sur les matériaux perméables dans les constructions et aménagements ha d'espaces verts		
Indicateurs d'efficacité	ha d'espaces verts en zone urbanisée (prenant en compte le coefficient de biotope)		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Promouvoir un entretien raisonné des haies et un mélange d'espèces et plantation de haies et sensibilisation aux espèces à privilégier (variétés locales non allergènes, économes en eau) Envisager des solutions passives végétalisées basses et denses pour réduire l'exposition des piétons et cyclistes aux émissions de polluants		

ADAPT_ZH			
Orientation stratégique	**Territoire résilient**	**Objectif(s)**	Adaptation au CC Stockage du carbone
Priorité de l'action	**+**		

Restaurer et préserver les zones humides

Contexte

Les espaces de zones humides sont des sites à l'intérêt écologique très important, ils sont par conséquent protégés et suivis. Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, on compte de nombreuses zones humides de différents types (tourbières, prairies, etc.). Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) a mené un inventaire pour le Département et porte des actions de restauration de ces espaces, en collaboration avec les acteurs locaux : agriculteurs, propriétaires fonciers, etc. Les enjeux autour de ces espaces sont multiples : au-délà de l'intérêt pour la biodiversité, ces milieux sont en effet des puits de carbone conséquents, contribuent à préserver la ressource en eau notamment en jouant un rôle de soutien d'étiage pour les cours d'eau, et permettent de lutter contre le ruissellement des eaux.

Objectifs de l'action

Le plan climat contribue à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, notamment en s'appuyant sur des programmes menés par d'autres structures. Cette action porte donc sur la poursuite des actions du CEN et du territoire sur la préservation et la restauration des zones humides, en raison de leur enjeu pour l'adaptation au changement climatique et leur rôle dans la séquestration du carbone.

Modalités de mise en œuvre — action déjà engagée

Poursuivre la restauration des zones humides dégradées

Suivi des actions de restauration menées par le CEN et dans le cadre des plans de gestion des ENS
> actions CEN : sensibilisation, formation, gestion de sites
> poursuivre les actions permettant de compléter les inventaires de zones humides (CEN, autres études, etc.)

Encourager la restauration des corridors écologiques
> identifier au sein des trames vertes et bleues les zones humides dégradées
> identifier en partenariat avec le CEN les moyens à mettre en oeuvre pour les restaurer

Maintien en bon état des zones humides

Encourager des pratiques agricoles adaptées aux zones humides
> identifier les exploitations, les propriétaires forestiers et les collectivités concernés par des zones humides (travail déjà engagé)
> rapprocher les agriculteurs du CEN pour mettre en place des programmes de gestion des zones humides

Réaliser des opérations d'entretien pour éviter l'assèchement
> identification des mesures à mettre en oeuvre et accompagnement (CEN)

Mobiliser les acteurs stratégiques sur les enjeux des zones humides

Sensibiliser les acteurs (propriétaires, argiculteurs, etc.) aux différentes enjeux (biodiversité, puit de carbone, ressource en eau), notamment lors des transmissions d'exploitations agricoles
> poursuite du développement des projets sur les espaces agricoles à forts enjeux pour la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
> si besoin, augmenter le montant de la verbalisation en cas d'atteinte aux zones humides : définir des critères à respecter et des moyens de contrôle et de surveillance

Calendrier de l'action

communication et sensibilisation	tout au long du PCAET

Porteurs	SOL, CEN, Département, EPCI, Propriétaires, syndicats de rivière	**Partenaires**	Collectivités, CEN, CA,
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche ADAPT_eau	**Liens avec d'autres projets et programmes**	plan de gestion des ENS (Département), animations du CEN
Coûts estimés	Sensiblisation : **5 000 €** Animation : **20 000 €**	**Financement identifié**	

Indicateurs de réalisation	nombre d'actions de restauration des zones humides	
Indicateurs d'efficacité	ha de zones humides restaurées	
Gains attendus	maintien de la surface en zones humides	1,98 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	intégrer les enjeux de protection des abords des cours d'eau dans les documents d'urbanisme	

ADAPT_conso			
Orientation stratégique	**Territoire résilient**	**Objectif(s)**	Adaptation au CC Stockage du carbone
Priorité de l'action	**+**		

Encourager la consommation locale dans l'alimentation

Contexte

L'alimentation est une source d'émissions de GES et de consommation d'énergie, lors de l'exploitation agricole, de la transformation, mais également en lien avec les différents déplacements et transports liés à la consommation. Dans le contexte de l'Ouest lyonnais, où l'agriculture occupe une place importante et où la voiture est le principal mode de déplacement, les enjeux autour de l'alimentation sont multiples : maintien et adaptation de l'agriculture, réduction des déplacements, reconnexion producteur-consommateur, etc.

Objectifs de l'action

Le plan climat constitue une trame sur les questions climat air énergie, sur laquelle peuvent également s'inscrire des actions dont l'impact sur ces thématiques est indirect, comme le sujet de l'alimentation. Cette action porte notamment sur la mise en œuvre d'un programme d'alimentation territorial, programme déjà prévu, mais également sur l'accompagnement d'initiatives facilitant la consommation locale. Elle a donc pour objectif au sein du PCAET de limiter les déplacements en accompagnant les circuits-courts, mais également de contribuer au maintien d'une agriculture durable et adaptée.

Modalités de mise en œuvre — action déjà engagée

Mettre en œuvre un projet alimentaire territorial sur l'Ouest Lyonnais visant à donner accès à une alimentation locale de qualité pour tous

> S'appuyer sur le pré-diagnostic du territoire pour décliner un programme d'actions opérationnel
> Construire et animer une gouvernance alimentaire territoriale
> Initier des expérimentations visant à être déclinées sur l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais
> Informer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux d'une alimentation locale de qualité auprès des acteurs du territoire (habitants, élus, professionnels de l'alimentation...)

Encourager le développement des circuits alimentaires de proximité

> favoriser la rencontre entre l'offre et la demande en produits locaux (speed-dating avec les professionnels de l'alimentation, site internet référençant les acteurs locaux...)
> accompagner les initiatives favorisant une consommation locale et une valorisation des produits (ateliers de transformation, solutions logistiques, plateforme de mutualisation, structuration de filières...)
> faire le lien avec les projets alimentaires territoriaux des territoires voisins (Métropole de Lyon notamment)

Calendrier de l'action

PAT	2021 à 2023
circuits de proximité	2020 ; 2021 (rencontres) - 2021 à 2024 (accompagnements)

Porteurs	SOL, EPCI, associations,	**Partenaires**	collectivité, chambre d'agriculture, CLD de l'Ouest Lyonnais, communes, Département, acteurs économiques
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche ADAPT_agricutlure	**Liens avec d'autres projets et programmes**	PAT - PNA 2019 PENAP action 2.1
Coûts estimés	Rédaction du programme alimentaire territorial : **80 000 €** animation, émergence de projets et expéirmentations : émergence de projets : **30 000 €** expérimentations **: 40 000 €**	**Financements identifiés**	PAT : jusque 80 % de subventions, **32 000 € en 2020** LEADER : **16 000 €**
Indicateurs de réalisation	nombre d'expérimentations sur l'alimentation locales mises en place nombre de projets accompagnés sur la consommation locale		
Indicateurs d'efficacité	NC		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Privilégier le développement de filières durables en termes de ressources Développer les pratiques de conservation des sols		

ADAPT_déchets			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au CC Réduction des émissions de GES
Priorité de l'action	+		

Réduire et valoriser les déchets ménagers

Contexte

La gestion des ordures ménagères est déjà efficace sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. Le contexte péri-urbain à rural avec un habitat individuel important constitue également un facteur facilitant la réduction des ordures ménagères, par le biais de la pratique du compostage. La communauté de communes du Pays de l'Arbresle a par ailleurs déjà mis en place une démarche ambitieuse de réduction des déchets, notamment avec une démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et un Programme Local de Réduction des Déchets.

Objectifs de l'action

Le plan climat peut agir de manière indirecte sur les émissions GES, les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques, en agissant sur les déchets par exemple. Cette action a pour objectif de contribuer à la réduction des biodéchets des ménages par la pratique du compostage et en initiant une démarche plus ambitieuse à l'échelle des collectivités.

Modalités de mise en œuvre

Inciter les ménages au compostage des biodéchets

Faciliter la mise en place de la démarche de compostage
> définir un dispositif incitatif pour les ménages (par les collectivités), par exemple : achats de composteur et proposer un tarif incitatif de revente aux ménages ou distribution gratuite
> organiser une campagne de communication pour faire connaître le dispositif
> étudier la possibilité de l'étendre à la mise à disposition de poules permettant de réduire les déchets non valorisés

Sensibiliser et former à la pratique du compostage
> diffuser des informations lors de la campagne de communication
> organiser des rencontres et des formations sur le compostage et le lombricompostage (profiter de certains événements nationaux type "Tous au compost" : 2 semaines lors desquelles les particuliers, associations ou collectivités sont invités à proposer des animations/sensibilisations autour du compost)
> communiquer sur ces rencontres lors de la campagne de communication et les distributions

Développer le nombre de sites de compostage partagés
> identifier au sein des EPCI des sites stratégiques pour le développement de composteurs collectifs
> identifier des porteurs projets pour l'animation des composteurs (collectivité, habitants, bailleurs, etc.)

Encourager les collectivités à poursuivre des démarches ambitieuses de réduction des déchets

Communiquer auprès des collectivités sur les démarches possibles
> réaliser un retour d'expérience de la démarche de la CCPA
> recenser les actions déjà mises en place sur les territoires
> diffuser les résultats aux collectivités et encourager les échanges lors d'une rencontre (cf Fiche Sensibilisation)

Sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux de la réduction des déchets (cf Fiche Sensibilisation)

Sensibiliser les particuliers, agriculteurs et industriels au brûlage des déchets (interdiction)

voir action n°12 du PPA : Généraliser l'interdiction du brûlage des déchets verts en zone PPA et réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de cette pratique

Mailler le territoire en équipements permettant de réduire l'impact de la production de déchets

Engager des reflexions sur l'ensemble du territoire pour poursuivre le développement des recycleries
Engager une reflexion avec les EPCI et les syndicats de déchets sur les possibilités d'actions pour limiter les trajets en déchetteries (déchetteries mobiles, broyage, etc.)

Calendrier de l'action

Communication et sensibilisation	2020 puis tout au long du PCAET
compost	tout au long du PCAET
collectivités	2020 ; 2021 ; 2022
professionnels	2020 à 2023

Porteurs	SOL, ECPI	**Partenaires**	SOL, syndicat de gestion des déchets, EPCI
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation	**Liens avec d'autres projets et programmes**	projet de SCoT (III.3.3.h) PPA (action 12)
Coûts estimés	Communication et sensibilisation (compost, réduction des déchets) : environ 50 000 € par EPCI, soit **200 000 €** Mise en place de composteurs : environ 1 500 € pour un projet collectif, pour 20 projets : **30 000 €**	**Financements identifiés**	ADEME , SYTRAIVAL, SITOM, Région
Indicateurs de réalisation	nombre de composteurs distribués nombre de composteurs collectifs installés		
Indicateurs d'efficacité	tonnes de déchets collectés (par habitant)		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Diffuser un guide pratique ou des campagnes d'informations à destination des pratiquants du compostage domestique sur les moyens disponibles et appropriés permettant de limiter les expositions respiratoires et les incidences liées à l'ingestion de polluants biologiques		

ENR_bois			
Orientation stratégique	ENR	Objectif(s)	Production d'ENR Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		

Développer l'usage du bois de chauffage

Contexte

Le bois est une énergie traditionnellement utilisée sur le territoire pour le chauffage. Il représente aujourd'hui près de 6% des consommations totales d'énergie de l'Ouest Lyonnais, avec un objectif de production supplémentaire de près de 95 GWh. Le territoire a déjà mené des actions contribuant à structurer la filière bois énergie locale et à encourager l'usage du bois de chauffage et sur le territoire, le bois représente le deuxième gisement de production d'ENR.

Objectifs de l'action

Le plan climat vise le développement des énergies renouvelables locales, mais également l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de GES, notamment avec l'amélioration de la performance énergétique des appareils de chauffage. Cette action a pour objectif de poursuivre la démarche de développement de la filière bois locale et de développement des chaufferies collectives. Elle a également pour objectif d'accompagner au changement des appareils de chauffage des ménages vers des appareils performants.

Modalités de mise en œuvre

action déjà engagée

Développer les chaufferies collectives bois

Prévoir la mise en œuvre de chaufferies collectives dans les nouveaux aménagements
> encourager, dans les OAP des documents d'urbanisme locaux, la réalisation d'une étude d'installation d'une chaufferie collective pour les projets d'aménagement d'ensemble
> identifier les possibilités de création de réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement
> s'assurer que les performances des chaufferies bois sont alignées sur les plus faibles niveaux d'émissions pouvant être techniquement atteints

Développer les réseaux de chaleur dans l'existant
> sensibiliser les communes sur la construction de ce type d'ouvrages
> réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur (identifier les sites potentiels d'installation de chaufferies collectives, notamment en lien avec les projets de rénovation, identifier les possibilités de développement de réseaux de chaleur)

Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers

Communiquer auprès des particuliers sur l'enjeu et les aides disponibles
> communiquer sur le rôle de conseil de l'EIE sur les énergies renouvelables
> sensibiliser les particuliers à l'impact du changement d'appareil de chauffage (économies d'énergie, qualité de l'air)

Etudier les possibilités de mise en place d'un système de prime Air-Bois ou assimilé
> identifier les modalités de mise en oeuvre d'une prime ou d'une aide (conversion depuis le fioul ou un appareil au bois ancien)
> réaliser une demande auprès de l'ADEME pour bénéficier du fond Air-Bois sur le territoire ou se rapprocher des porteurs de l'action 6 de la feuille de route du PPA (volet 2)
> engager une campagne de communication sur le territoire et avec l'ALTE pour relayer le dispositif auprès des particuliers

Solliciter la filière bois énergie locale

Favoriser l'exemplarité de la collectivité
> inscrire dans les marchés publics des critères d'approvisionnement en bois local (périmètre restreint sur et autour du territoire) pour le chauffage au bois
> identifier les besoins de conversion des appareils de chauffage des bâtiments publics
> pour les installations collectives, veilles à l'origine des bois et exiger des certifications de sylviculture responsable

Encourager l'approvisionnement en bois local pour les particuliers
> recenser et identifier dans un document unique les fournisseurs de bois local sur le territoire
> diffuser le document dans les communications communales et auprès de l'EIE
> sensibiliser dans le même temps sur l'importance d'achat de bois suffisamment sec (pour le bois bûche)
> encourager les communes à proposer des commandes groupées pour l'approvisionnement en bois (s'assurer de l'origine et qualité)

Calendrier de l'action

chaufferies bois	tout au long du PCAET
schéma des réseaux de chaleur	2021 à 2024
études prime air bois	2021
communication et sensibilisation	2021 à 2025

Porteurs	SOL, ALTE, EPCI, communes	**Partenaires**	EPCI, FIBOIS69, CRPF, ALTE 69
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche ADAPT_Forêt	**Liens avec d'autres projets et programmes**	projet de SCoT PPA (actions 6, 8, 9, 10, 11, 13; feuille de route : action 6)
Coûts estimés	Accompagnement au développement de projets Bois énergie : **17 000 €** Schéma des réseaux de chaleur : **15 000 €** Communication et sensibilisation : **8 000 €**	**Financements identifiés**	Région (TEPOS 2) : **8 500 €** **(enveloppe 17 000€)**
Indicateurs de réalisation	nombre de logements raccordés à un réseau de chaleur / chaufferie collective bois nombre de particuliers accompagnés pour le changement d'appareil de chauffage		
Indicateurs d'efficacité	production d'énergie des chaufferies collectives bois (en MWh)		
Gains attendus	20 logements en réseaux de chaleur + 600 logements bois supplémentaires 1500 appareils changés avec un gain de 30% (après travaux de rénovation)		2,93 GWh économisés 2,76 ktCO2e 8,06 GWh produits
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Privilégier l'orientation vers des systèmes sylvicoles optimisant la contribution de la forêt et de la filière bois à l'atténuation du changement climatique. Le bois de chauffage est l'occasion de mettre en place un système de gestion et de valorisation des haies bocagères.		

ENR_PV			
Orientation stratégique	ENR	Objectif(s)	Production d'ENR
Priorité de l'action	+++		

Valoriser les potentiels en photovoltaïque

Contexte

L'Ouest Lyonnais dispose d'un potentiel important en matière de dévelopement photovoltaïque (premier gisement en ENR), en raison de l'ensoleillement mais également du gisement de toitures pouvant accueillir des panneaux (environ 230 GWh). Cette filière est déjà bien identifiée et développée sur le territoire, avec deux centrales villageoises (sur la COPAMO et la CCVL), et plusieurs grands projets, notamment au sol, à différents stades d'avancement. Une étude a également été menée par la Chambre d'Agriculture sur les gisements des bâtiments agricoles. Différents types de gisements peuvent être mobilisées pour le développement du photovoltaïque : les logements, les bâtiments (tertiaires, industriels, publics, etc.), les ombrières de parking ainsi que les installations au sol (en privilégiant les sites les plus dégradés).

Objectifs de l'action

Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés. Cette action a pour objectif de poursuivre les accompagnements au développement du photovoltaïque et d'identifier et mobiliser des gisements importants.

Modalités de mise en œuvre

action déjà engagée

Etudier les potentiels sur les grandes superficies

Identification du potentiel de grandes surfaces photovoltaïques
> recenser les sites présentant un intérêt pour y développer du photovoltaïque,
> réaliser pour chacun d'entre eux une étude d'opportunité pour affirmer ou infirmer leur potentiel,
> identifier et présenter les différents scénarios de portage et de développement qui s'offrent aux propriétaires des sites,
> mobiliser ces propriétaires en les informant et les incitant à passer à l'acte

Réalisation d'études de faisabilité et accompagnement à la mise en oeuvre
> réaliser des études de faisabilité lorsque la structure identifiée est intéressée
> subventionner les études de faisabilité à hauteur de 50% pour les entreprises privées et 100% pour les bâtiments publics
> en cas de commande groupée ou de lancement d'un appel à projet pour recruter un opérateur externe pour développer et investir dans le projet, proposer au porteur de projet un accompagnement pour la mise en oeuvre de ces démarches

Encourager la création de projets collectifs citoyens de type Centrales Villageoises sur la CCPA et la CCVG

Favoriser l'émergence de projet en proposant un accompagnement
> organiser et animer des réunions publiques en vue de « recruter » des citoyens intéressés pour s'impliquer dans un projet type Centrales Villageoises
> accompagner et guider le groupe de citoyens nouvellement constitué : aide à la structuration du groupe, du projet, information sur les démarches et étapes à venir
> aider le groupe à se constituer en sous-groupes de travail (recherche de toits, juridique, financier, communication…)
> leur apporter un soutien technique (y compris petites formations) sur ces différents sujets

Sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs) sur l'intérêt du photovoltaïque

> communiquer sur le centre de ressources photovoltaïque et sur le conseil en EIE pour les particuliers
> organiser des évènements d'information et de sensibilisation (ateliers techniques, conférences sur les idées reçues concernant le photovoltaïque, etc)
> inciter à l'intégration de projets photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments notamment de grande superficie (zones d'activités, bâtiments agricoles, équipements publics, …)

Anticiper les raccordements des producteurs sur le réseau BT

Concerter la planification du raccordement au réseau des installations de production avec le gestionnaire de réseau de distribution, les producteurs et l'autorité concédante
> identifier au moment du choix des sites pour de nouveaux aménagements comprenant une production photovoltaïque, les besoins en matière de raccordement au réseau
> identifier dans les projets d'aménagement les possibilités d'autoconsommation collective

Anticiper le développement des productions d'énergie renouvelable photovoltaïque

Communiquer sur la prise en compte des enjeux paysagers auprès des porteurs de projets (guide pour la mise en place sur le bâti ancien, règles d'urbanisme différenciées selon les quartiers)

Pour les projets de photovoltaïque au sol
> encourager dans les PLU la détermination de zones spécifiques à la production d'ENR (Npv par exemple) pour ne pas bloquer les éventuels projets (les zones peuvent se calquer sur les espaces déterminés dans l'étude sur les grandes surfaces)
> fixer des critères pour l'usage des sols pour le photovoltaïque : pas de valeur agronomique ou environnementale

Etudier la possibilité de mettre en œuvre une solution lors de travaux de rénovation ou un dépôt de permis de construire
> les entreprises souhaitant construire un bâtiment dans une zone d'activités du territoire devront justifier d'une étude de potentiel d'installation d'ENR (via les règlements de ZAE/ZAC)

Calendrier de l'action	
étude sur les grandes superficies accompagnement et sensibilisation projets citoyens	2020 à 2021 tout au long du PCAET 2020 à 2022

Porteurs	SOL, EPCI, Communes	**Partenaires**	SOL, entreprises, EPCI et communes, ENEDIS, ALTE 69
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation	**Lien avec d'autres projets et programmes**	projet de scot
Coûts estimés	Etude sur les grandes superficies : **84 000 €** Accompagnement projets citoyens : **17 000 € par EPCI** Sensibilisation et communication : **10 000 €**	**Financements identifiés**	Région (TEPOS 2) + LEADER : **64 000 €**
Indicateurs de réalisation	ha de panneaux installés dans le cadre de l'étude sur les grandes superficies nombre de projets citoyens accompagnés		
Indicateurs d'efficacité	MWh produits dans le cadre de l'étude de grandes surfaces MWh produits en projets citoyens		
Gains attendus	25% des surfaces tertiaires, industrielles, agricoles et ombirères (+ au sol) sont couvertes (soit environ 35 0933 m²) développement d'un nouveau projet citoyen (environ 600 MWh) 10% de la superficie mobilisable sur les toitures de particuliers (environ 39 000 m²)		6,24 ktCO2e 57,60 GWh produits
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Privilégier le développement du photovoltaique sur toitures avant de les installer sur des surfaces sans valeur agronomique ou environnementale (sites pollués, carrières etc). Privilégier les panneaux ayant la meilleure ACV (analyse du cycle de vie) et avec d'autres collectivités, anticiper la collecte et le recyclage des panneaux Apporter un soin particulier à l'acceptation sociale des projets		

ENR_méthanisation			
Orientation stratégique	**ENR**	**Objectif(s)**	Production d'ENR
Priorité de l'action	**++**		

Accompagner le développement de la méthanisation

Contexte

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a déjà engagé des actions pour encourager le développement de la méthanisation, notamment par la réalisation d'une étude de potentiels sur les gisements mobilisables (31 GWh). Dans le cadre de cette démarche, une mobilisation des acteurs a été mise en place afin de développer des projets sur le territoire. Aujourd'hui plusieurs projets sont en émergence sur le territoire, avec notamment la possibilité d'une station BioGNV.

Objectifs de l'action

Le plan climat porte et encourage le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette action a pour objectif de poursuivre les actions déjà mises en œuvre sur le développement de la méthanisation sur le territoire et d'accompagner les projets locaux.

Modalités de mise en œuvre — action déjà engagée

Mobiliser les acteurs pour créer des conditions favorables pour le développement des projets de méthanisation

> informer sur les enjeux de la méthanisation (élus, agriculteurs...) en s'appuyant sur l'étude de potentiels réalisée à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
> orienter les porteurs de projet vers les acteurs et outils de financement mobilisables
> proposer une animation pour mobiliser les acteurs et faire émerger des projets de méthanisation là où le gisement n'est pas encore mobilisé
> sensibiliser les porteurs de projets aux enjeux de l'usage et de la qualité des digestats, notamment vis-à-vis de la qualité de l'eau

Etudier le développement de la mobilité bioGNV

Réaliser un suivi du développement de la méthanisation sur le territoire
> identifier les projets et leurs puissances installées sur le territoire
> interroger les porteurs de projets sur l'usage du biogaz envisagé (injection, bioGNV)

Evaluer les potentiels de développement de la mobilité bioGNV
> identifier les potentiels besoins de bioGNV (développement de zones d'activités, flottes de véhicules des entreprises...)
> réaliser un suivi du développement des stations bioGNV dans les différents projets

Mettre en place une communication autour des projets pour en faciliter l'acceptation

> pour chaque projet de méthanisation, identifier les besoins de sensibilisation (périmètre, enjeux, cibles) et mettre en place une campagne de communication adaptée

Calendrier de l'action

communication et mobilisation	2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023
étude sur le biognv	tout au long du PCAET

Porteurs	SOL, EPCI, agriculteurs	**Partenaires**	Collectivités, GRDF, Chambre d'Agriculture, agriculteurs
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche MOB_décarbonée	**Lien avec d'autres projets et programmes**	PPA (action 13)
Coûts estimés	Animation et mobilisation : **15 000 €**	**Financement identifié**	
Indicateurs de réalisation	nombre de projets de méthanisation accompagnés		
Indicateurs d'efficacité	production de biogaz sur le territoire (en MWh)		
Gains attendus	au moins 31 GWh produits si le projet privé abouti		5,27 ktCO2e 31 GWh produits
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	L'utilisation du biogaz nécessite de procéder à des analyses préliminaires, de traiter a priori dans la majorité des cas le biogaz ou pour le moins de le soumettre à un contrôle régulier.		

ENR_chaleur			
Orientation stratégique	**ENR**	**Objectif(s)**	Production d'ENR
Priorité de l'action	**+**		

Encourager la mise en place d'autres modes de production de chaleur

Contexte

Le territoire de l'Ouest Lyonnais présente un potentiel intéressant en matière de développement du solaire thermique pour la production d'eau chaude (127 GWh) et de la géothermie (PAC (aérothermie), 28 GWh). A l'heure actuelle, il n'existe pas de démarche spécifique concernant ces énergies ; un conseil en Espace Info Energie est proposé et la réglementation sur les constructions neuves impose une étude sur les possibilités en ENR.

Objectifs de l'action

Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables et d'un mix énergétique diversifié. Cela doit donc passer par la mobilisation de gisements parallèles (le solaire thermique est le 3ème gisement du territoire en ENR) ou de moindre ampleur (pompes à chaleur et géothermie) mais permettant d'offrir des alternatives variées. Cette action vise donc à poursuivre le développement du solaire thermique et de la géothermie (pompes à chaleur notamment), mais également à étudier les potentiels en matière de récupération de chaleur fatale.

Modalités de mise en œuvre

Inciter à mettre en œuvre une production de chaleur par le solaire thermique ou la géothermie/ pompes à chaleur (PAC)

Communiquer sur les conseils EIE
> lors des communications engagées sur le conseil EIE, rappeller son rôle de conseil sur les énergies renouvelables
> identifier les moyens de promotion de l'outil Thermix, développé par Hespul

Etudier systématiquement la possibilité de mettre en œuvre une solution lors de travaux de rénovation ou d'un dépôt de permis de construire
> les entreprises souhaitant construire un bâtiment dans une zone d'activité du territoire devront justifier d'une étude de potentiel d'installation d'ENR (via les règlements de ZAE/ZAC)
> lors des contacts en mairie, rappeler les obligations d'ENR issues de la réglementation thermique en vigeur (RT 2012 : minimum 5 kWhEP/m².an sur un seuil moyen de consommation de 50 kWhEP/m².an soit 10% ; RT 2020 : standard Bâtiment à Energie POSitive) et informer sur le conseil EIE

Etudier les possibilités de production de chaleur par le solaire thermique ou la géothermie sur les bâtiments publics lors des rénovations ou constructions neuves (notamment sur l'usage de rafraichissement)

> lors des projets de constructions neuves ou de rénovations des bâtiments publics, encourager la réalisation d'études sur le potentiel de production d'énergie renouvelable et l'intégrer dès la conception (en prenant en compte notamment les exigences de la réglementation thermique en vigeur)

Valoriser la chaleur fatale

Réaliser une étude sur les potentiels de récupération de chaleur fatale sur le territoire
> identifier les entreprises productrices de chaleur fatale
> identifier les besoins de chaleur des bâtiments alentours et la concordance avec la production
> identifier les possiblités de mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par de la chaleur fatale

Calendrier de l'action

communication et sensibilisation	tout au long du PCAET
étude sur la chaleur fatale	2023 ; 2024

Porteurs	SOL, EPCI	**Partenaires**	ALTE 69, communes
Lien avec d'autres actions du PCAET		**Lien avec d'autres projets et programmes**	projet de SCoT
Coûts estimés	Communication et sensibilisation : **10 000 €** (géothermie et solaire thermique) Etude sur la récupération de chaleur fatale : **60 000 €**	**Financement identifié**	

Indicateurs de réalisation	nombre de contacts EIE avec conseil ENR (solaire thermique / géothermie) potentiels identifiés pour la récupération de chaleur fatale	
Indicateurs d'efficacité	consommation des bâtiments publics en PAC (MWh) consommation des bâtiments publics en solaire thermique (MWh)	
Gains attendus	solaire thermique : 25% des surfaces sur les bâtiments publics (piscine et gymnases) (soit environ 14500 m²) ; 30% des logements rénovés + 100 par an (soit environ 2 400 logement) géothermie : 500 ménages (ou consommation équivalente) supplémentaires alimentés par la géothermie	3,99 ktCO2e 44,14 GWh produits
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	Privilégier les panneaux ayant la meilleure ACV (analyse du cycle de vie) Attention à la sensibilité de la nappe alluviale vis-à-vis de la géothermie	

Enr_éolien			
Orientation stratégique	**ENR**	**Objectif(s)**	Production d'ENR
Priorité de l'action	**+**		

Développer les production éoliennes (secteur COPAMO)

Contexte

Le territoire de l'Ouest Lyonnais présente un potentiel d'environ 10 GWh pour des productions d'énergie éolienne. Des études ont déjà été menées sur la COPAMO pour l'implantation d'éoliennes, qui ont permis de dégager les possibilités d'implantation de 4 éoliennes, sur 2 sites. Cela représenterait la consommation en électricité de 3200 à 3500 foyers sur le territoire (soit près de 30% des foyers de la COPAMO).

Objectifs de l'action

Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables et d'un mix énergétique diversifié. La production d'électricité d'origine éolienne permet une production d'énergie importante, mais doit être étudiée et concertée afin d'en limiter les impacts et d'en faciliter l'appropriation et l'acceptation par les habitants. Cette action a pour objectif de poursuivre les projets engagés sur la COPAMO.
Cette action sera affinée lorsque plus d'informations seront disponibles.

Modalités de mise en œuvre — action déjà engagée

Poursuivre le développement des projets éoliens sur la COPAMO

Réaliser les pré-études de potentiel du gisement éolien

Berthoud / Saint Andéol :
> Lancer une pré étude in-situ pour caractériser la sensibilité des sites sur le volet « biodiversité » (étudier les enjeux vis-à-vis de la sensibilité du site et de la fréquentation de la zone par rapport au secteur élargi)

Connaissance / Partage
> Organiser la visite d'un parc éolien

Portage des projets
> Mener une réflexion sur le mode de portage adapté au territoire

Calendrier de l'action

communication et sensibilisation	tout au long du PCAET
étude sur la chaleur fatale	2023 ; 2024

Porteur	COPAMO	**Partenaires**	SOL, communes, SYDER, partenaires privés
Lien avec d'autres actions du PCAET		**Lien avec d'autres projets et programmes**	projet de SCoT
Coût estimé	Etudes : **30 000 €**	**Financement identifié**	
Indicateurs de réalisation	réalisation des différentes étapes (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*	favoriser l'implantation de projets exemplaires tant d'un point de vie environnemental que social (acceptabilité) *les analyses d'impacts (sonores, écosystèmes, dangers, etc.) sont prévues dans les études réglementaires auxquelles sont soumis de type de projets*		

AIR_PPA			
Orientation stratégique	**Transversale**	**Objectif(s)**	Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	**+++**		

Améliorer la qualité de l'air sur le territoire

Contexte

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est en partie concerné par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise, approuvé en 2014. En effet, 12 communes sur la frange Est du territoire sont incluses dans son périmètre. Comme indiqué dans l'article 188 de la loi de Transition Energétique, les PCAET dont le périmètre est en tout ou partie concerné par un PPA, doivent mettre en place un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs du PPA. Sur l'Ouest Lyonnais, la qualité de l'air est globalement bonne, mais certains facteurs sont responsables ponctuellement d'une qualité de l'air dégradée, tels le trafic routier ou l'usage de bois de chauffage dans des appareils vétustes. Les actions du plan climat de l'Ouest Lyonnais répondent déjà à plusieurs enjeux et objectifs du PPA, notamment sur les aspects mobilité, chauffage et agricole. Certains points sont toutefois plus spécifiques, ou sont mis en oeuvre et suivis par d'autres acteurs (DREAL, ADEME, etc.).

Objectifs de l'action

Le plan climat comporte un volet air, qui est ici traité de manière transversale dans le plan d'actions, car la baisse des émissions de polluants atmosphériques découle notamment d'actions sur la consommation d'énergie. Cette action a pour but de mettre en place des actions issues du PPA de l'agglomération lyonnaise qui ne sont pas traitées ailleurs dans le plan d'actions. Ces actions devront porter en priorité sur les communes concernées par le PPA mais peuvent être étendues à l'ensemble de l'EPCI ou du SOL.
La liste des actions du PPA figure en annexe de cette fiche.

Modalités de mise en œuvre

Mettre en place une charte chantiers propres

voir action n°4 du PPA et action n°4 de la feuille de route du PPA
> suivre l'élaboration de la charte chantiers propres (émissions de particules notamment) par les Départements du Rhône et de l'Isère et la Métropole de Lyon
> intégrer la charte aux appels d'offre incluant un financement public : le prestataire choisi doit s'engager à respecter la charte
> diffuser et communiquer la charte aux acteurs privés

Encourager l'adhésion à la charte CO2 pour les transporteurs routiers

voir action n°16 du PPA
> suivre la mise en place de l'action auprès du porteur (ADEME)
> relayer la charte CO2 aux entreprises du territoire

Assurer un suivi global de la mise en oeuvre des actions du PPA et d'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire

voir actions n°18 et 19 du PPA
> prendre en compte la qualité de l'air dans les différentes démarches, aménagements, etc. (fiche Sensibilisation)
> suivre la mise en oeuvre des actions du PPA

Calendrier de l'action

action 4	2020 ; 2021 ; 2022
action 16	tout au long du PCAET
actions 18 et 19	tout au long du PCAET

Porteurs	SOL, EPCI	**Partenaires**	DREAL, ADEME, entreprises
Lien avec d'autres actions du PCAET		**Liens avec d'autres projets et programmes**	projet de SCoT PPA (actions 4, 16, 18, 19 ; feuille de route : action 4)
Coût estimé	Communication et sensibilisation : **10 000 €**	**Financement identifié**	
Indicateurs de réalisation	nombre de marchés publics incluant la charte chantiers propres nombre de signataires de la charte CO2e sur le territoire		
Indicateurs d'efficacité	valeur moyenne de l'IQA annuel du territoire		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement *(EES)*			

4 Industrie	
Type de mesure ou d'action	Élaborer une charte « chantier propre » intégrant un volet qualité de l'air et l'annexer aux appels d'offre incluant un financement public. Imposer dans le cadre des marchés publics des spécifications « qualité de l'air » et encourager son développement dans les marchés privés.
Objectif(s) de la mesure	Réduire les émissions de polluants lors des opérations de chantiers (construction – déconstruction – bâtiments – travaux publics) répondant à un appel d'offre incluant un financement public. Réduction attendue principalement sur les émissions de poussières (travaux) et d'oxydes d'azote (engins de chantiers). Pour les marchés privés, une diffusion de la charte devra être réalisée. Objectif de réduction des émissions de ce secteur de 10%
Catégorie d'action	Sources fixes et mobiles (engins de chantier)
Polluant(s) concerné(s)	PM_{10} ; $PM_{2.5}$
Public(s) concerné(s)	Maîtres d'ouvrages publics, Industriels, organisations professionnelles (fédérations, ...)
Description de la mesure	Mieux connaître la contribution du secteur des chantiers et du BTP dans les émissions de PM_{10}, $PM_{2.5}$ et identifier les clauses ou articles à insérer dans les marchés publics permettant de réduire les émissions de poussières. Elaborer en collaboration avec les fédérations BTP une charte « chantier propre » relative à la qualité de l'air. Cette charte définira des actions concernant les phases de travaux et les pratiques associées (arrosage des pistes de circulations, isolement des zones travaux par des clôtures pleines, utilisation de balayeuses voiries aspirantes, nettoyage fréquent du chantier, interdiction de brûlage de déchets de chantiers...), mais également des actions sur les engins de chantiers (bâchage systématique des camions de transports de matériaux de chantiers et terres d'excavation, consignes de couper le moteur en cas d'arrêt prolongé, limitation de vitesse...). Imposer cette charte en l'annexant aux appels d'offre incluant un financement public (partiel ou total). Choix du prestataire uniquement si engagement de ce dernier à respecter la charte. Diffusion et promotion de la charte auprès des acteurs privés.
Justification / Argumentaire de la mesure	Le secteur « Chantiers et BTP » est responsable d'environ 15 % des émissions de PM10. Les émissions de poussières lors de chantiers peuvent être limitées par la mise en place d'actions simples.
Fondements juridiques	Règlement sanitaire départemental : Article 96 du Règlement sanitaire départemental type (Circulaire du 9 août 1978) concernant la protection des lieux publics contre la poussière : "...toutes les opérations d'entretien des habitations et autres immeubles ainsi que les travaux de plein air s'effectuent de façon à ne pas disperser de poussière dans l'air, ni porter atteinte à la santé ou causer une gêne pour le voisinage". Article L. 222-6 du code de l'environnement et article R.222-32 du code de l'environnement
Porteur(s) de la mesure	Collectivités avec l'appui de la DREAL pour la définition de la charte en collaboration avec fédérations BTP
Partenaire(s) de la mesure	FBTP Syndicats professionnels et collectivité, Air Rhône-Alpes
Eléments de coût	Surcoût faible lié aux mesures au regard du coût total du chantier/projet. Coûts : Réflexion – temps - communication
Financement - Aides	Pas d'aide spécifique
Echéancier	Engagement immédiat des réflexions sur les clauses techniques et administratives susceptibles d'être insérées dans les marchés publics en vue d'aboutir à une charte une année plus tard après l'approbation du PPA.
Volet communication	Communication/sensibilisation nécessaire pour cette action. Communiqué de presse à destination des fédérations de BTP, Entrepreneurs, collectivités, services d'état en charge de l'immobilier
Indicateurs	
Indicateurs de suivi	- Signature de la charte - Nombre d'appels d'offre publics respectant la charte notamment dans les principales collectivités - Suivi des émissions
Chargé de récoltes des données	DREAL via les collectivités et les fédérations de BTP
Echéanciers de mise à jour des indicateurs	Evaluation annuelle

16 Transports	
Type de mesure ou d'action	Encourager l'adhésion à la charte CO_2 et l'étendre aux polluants atmosphériques PM_{10} et NO_X
Objectif(s) de la mesure	Objectif d'adhésion à la charte CO_2 des transporteurs de 50 % en 3 ans et 100 % en 5 ans
Catégorie d'action	Sources mobiles
Polluant(s) concerné(s)	PM_{10}, $PM_{2,5}$, NO_x
Public(s) concerné(s)	Transporteurs
Description de la mesure	Cette charte avec les transporteurs permet avant tout d'avoir un engagement de réduction des émissions de CO_2. Il est techniquement possible de traduire également ce bilan en émissions de PM et NO_X évitées. La mesure va consister : - à identifier les entreprises de transport dans les zones PPA et notamment celles dont l'essentiel du trafic y est réalisé, - à augmenter le rythme d'adhésion par un contact direct auprès des entreprises recensées et en s'appuyant sur les organisations professionnelles.
Justification / Argumentaire de la mesure	Cette charte est opérationnelle et vise aujourd'hui le CO_2, mais il est possible de quantifier aussi le bénéfice sur les autres polluants (PM et NO_x) évités. L'acceptation de la charte CO_2 est bonne chez les professionnels car elle participe aussi à la performance économique de l'entreprise.
Fondements juridiques	Démarche totalement volontaire.
Porteur(s) de la mesure	ADEME
Partenaire(s) de la mesure	Fédérations de transporteurs : FNTR, TLF, Air Rhône-Alpes
Eléments de coût	Aucun coût, car engagement volontaire Coûts liés à la communication à définir et à évaluer
Financement-Aides	Sans objet
Echéancier	Dès approbation du PPA
Volet communication	Réunions avec les transporteurs
Indicateurs	
Indicateurs de suivi	- Nombre de sociétés adhérant à la charte - Tonnes de réduction en PM et NOX par type d'actions et sur la flotte de véhicules concernés
Chargé de récoltes des données	ADEME
Echéanciers de mise à jour des indicateurs	Bilan annuel

18 Urbanisme	
Type de mesure ou d'action	Inclure un volet air dans les porter à connaissance.
Objectif(s) de la mesure	Aucune réduction des émissions atmosphériques n'est attendue pour cette mesure : il s'agit de porter à la connaissance des collectivités et des services en charge de l'urbanisme les zones à enjeux de qualité de l'air afin de maîtriser l'urbanisation sur ces zones (éviter la localisation des établissements sensibles de type écoles, crèches, établissement de santé, maisons de retraite… sur ces zones). L'objectif in fine est de ne pas aggraver l'exposition de la population à des dépassements des normes de la qualité de l'air.
Catégorie d'action	Action « Urbanisme »
Polluant(s) concerné(s)	Ensemble des polluants réglementés : NO_2 ; PM_{10} ; $PM_{2.5}$; plomb ; SO_2 ; O_3 ; CO ; C_6H_6 ; métaux lourds (Cd, Ni, As) ; HAP
Public(s) concerné(s)	Collectivités locales en charge de la planification de l'urbanisme, de l'habitat, AOT
Description de la mesure	L'analyse développée sera basée sur la "carte stratégique de qualité de l'air" actualisée régulièrement (réalisée sur la base d'une méthodologie validée par le MEDDTL - en projet). **Deux cas possibles suite au porter à connaissance** : 1. *La situation est critique pour un point en particulier : Cf. action 19 « points noirs » pour la qualité de l'air*. Des mesures doivent être prises pour améliorer la situation. 2. La situation ne demande pas de mesure immédiate mais des recommandations sont émises. Dans ce cas, deux types de projets devront faire l'objet d'une analyse : - projets concernant l'implantation de nouvelles populations - projets concernant l'implantation de nouvelles activités émettrices. *Par exemple :* - *Examen de l'implantation de nouveaux bâtiments à vocation d'habitat dans une zone déjà soumise à des dépassements de valeur réglementaire (à moins de mettre en œuvre les mesures de protection ad hoc). Les établissements recevant un public sensible devront être traités avec une attention particulière.* - *Examen au cas par cas de l'opportunité d'implanter des installations et des équipements susceptibles d'engendrer une dégradation de la qualité de l'air dans une zone déjà fragile.* L'action s'appuiera sur l'ensemble des éléments méthodologiques ou guides techniques disponibles aux niveaux national et régional relatifs à l'adaptation de l'urbanisation des projets ou des bâtiments existants situés en zone fortement impactée par la pollution atmosphérique.
Justification / Argumentaire de la mesure	Les modélisations réalisées lors de l'état des lieux montrent que certaines zones du périmètre PPA dépasseront encore en 2015 les objectifs de qualité de l'air et ce, quelles que soient les mesures prises. Il apparaît donc nécessaire de définir des actions visant à diffuser l'information et à limiter l'urbanisation, et en particulier l'implantation des établissements sensibles, sur ces zones.
Fondements juridiques	Article R. 121-1 du code de l'urbanisme sur le « porter à connaissance »
Porteur(s) de la mesure	DDT / AIR Rhône-Alpes
Partenaire(s) de la mesure	DREAL / CG / ARS / DDT / SCOT / collectivités / Agence d'urbanisme /
Eléments de coût	Coûts liés à la réalisation de la cartographie et à sa diffusion.
Financement-Aides	Crédit Etat pour la réalisation des cartographies
Echéancier	Dans les 6 mois à compter de l'approbation du PPA : finalisation cartographie / éléments d'informations / caractérisation et identification des mesures de maîtrise d'urbanisation dans le cadre d'une boîte à outils Dans les 12 mois à compter de l'approbation du PPA : porter à connaissance
Volet communication	Action de communication nécessaire sur la cartographie et les risques sanitaires liés aux dépassements des objectifs et/ou valeurs limites de qualité de l'air et motivant certaines actions de maîtrise de l'urbanisation.
Indicateurs	
Indicateurs de suivi	Actions de communication / actualisation éventuelle de la cartographie / suivi de la prise en compte dans les documents d'urbanisme (PLU notamment) / nombre de porter à connaissance
Chargé de récoltes des données	Air Rhône-Alpes pour la partie cartographie DDT pour la veille à la prise en compte dans le cadre des documents de planification
Echéancier de mise à jour des indicateurs	Annuel

19 Points noirs de la qualité de l'air	
Type de mesure ou d'action	Traitement des "points noirs" de la qualité de l'air par des actions spécifiques. Cette action est directement liée à l'action 18.
Objectif(s) de la mesure	Diminuer la part de population exposée aux dépassements des valeurs limites
Catégorie d'action	Tous secteurs confondus
Polluant(s) concerné(s)	Ensemble des polluants réglementés : NO_2 ; PM_{10} ; $PM_{2.5}$, plomb ; SO_2 ; O_3 ; CO ; C_6H_6 ; métaux lourds (Cd, Ni, As) ; HAP
Public(s) concerné(s)	Collectivités locales en charge de la planification de l'urbanisme, de l'habitat, AOT
Description de la mesure	1. Le porter à connaissance (action 18) permettra l'identification des zones en dépassement ou en risque de dépassement des valeurs limites pour la qualité de l'air (sur la base de l'analyse de la "carte stratégique de qualité de l'air" actualisée régulièrement) 2. Objectif de protection des populations : croiser la carte stratégique avec les établissements qui accueillent des populations sensibles (personnes âgées, petite enfance, personnes immuno-déficientes...). 3. Réduction des émissions locales : actions transports sur axes spécifiques, ou action sur des sources ponctuelles dans la mesure du possible. 4. Dans les cas les plus critiques, d'autres mesures visant à différer l'urbanisation et/ou soustraire les populations sensibles exposées seront considérées si les actions de réduction des émissions à la source ne montrent pas de résultats satisfaisants. L'action s'appuiera sur l'ensemble des éléments méthodologiques ou guides techniques disponibles aux niveaux national et régional relatifs à l'adaptation de l'urbanisation des projets ou des bâtiments existants situés en zone fortement impactée par la pollution atmosphérique.
Justification / Argumentaire de la mesure	Les modélisations réalisées lors de l'état des lieux montrent que certaines zones du périmètre PPA dépasseront encore en 2015 les objectifs de qualité de l'air et ce, quelles que soient les mesures prises. Il apparaît donc nécessaire de définir des actions spécifiques sur les points noirs.
Fondements juridiques	Charte constitutionnelle de l'Etat français. Code de l'environnement
Porteur(s) de la mesure	Collectivités
Partenaire(s) de la mesure	Air Rhône-Alpes, ARS et DREAL
Eléments de coût	Coût dépendant des mesures spécifiques mises en œuvre (infrastructure transport, déplacement ...)
Financement-Aides	Pas de financement spécifique identifié
Echéancier	En fonction du porter à connaissance (action 18). Des réflexions devront être engagées dès lors que le point noir sera identifié.
Volet communication	Action de communication nécessaire sur la cartographie et les risques sanitaires liés aux dépassements des objectifs et/ou valeurs limites de qualité de l'air et motivant les actions prises.

Indicateurs	
Indicateurs de suivi	Nombre de points noirs définis et d'actions mises en œuvre pour réduire l'exposition des populations
Chargé de récoltes des données	Collectivités territoriales
Echéancier de mise à jour des indicateurs	Annuel